

**Le journal  
d'Arlette  
Laguiller**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**l'Unité  
Ouvrière**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2319 - 11 janvier 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Virgin, PSA, Sanofi,  
Electrolux, SFR...**

**Halte aux  
licenciements !**



**Mariage pour tous**

**La campagne**

**des réactionnaires et des bigots**

## SOMMAIRE

### Leur société

- p. 4 ■ Les négociations entre patronat et syndicats
- Le patron d'EDF sur un siège éjectable
- À quand des quotidiens à deux euros ?
- p. 5 ■ Une fiscalité de classe
- Arcelor-Mittal : mieux que Depardieu
- Poutine et les camps
- p. 6 ■ Services à la personne : une insuffisance générale
- Maisons de retraite et loi des affaires
- Économies à l'hôpital de Chartres
- p. 7 ■ La manifestation du 13 janvier contre le mariage pour tous
- Les bigots défendent leurs idées réactionnaires
- Mariage pour tous et union libre
- p. 11 ■ Les petites communes étranglées
- Restos du cœur : faire plus avec moins
- Assurance des téléphones portables
- Jacques Tardi refuse la légion d'honneur
- p. 16 ■ Grève de la faim des sans-papiers
- Marseille, capitale de la culture ?
- À l'émission Mots croisés

### Dans le monde

- p. 8 ■ Italie : la fin du gouvernement Monti
- Les relations de l'Église
- Les États engraisent les spéculateurs
- p. 9 ■ Irak : l'impérialisme américain toujours présent
- Canada : la mobilisation des Amérindiens

### Il y a 90 ans

- p. 10 ■ Quand le PC s'opposait à l'occupation de la Ruhr

### Dans les entreprises

- p. 12 ■ Virgin : l'emploi de mille salariés menacé
- Indra - Noyelles-Godault
- Perfect-Nettoyage : exprimer son ras-le-bol, ça paye
- Crédit Agricole - Charente
- p. 13 ■ Mort de saisonniers à la Clusaz (Haute-Savoie)
- Semaine de grève à la SNCF Les Aubrais (45)
- Hollande et les travailleurs de Petroplus
- p. 14 ■ L'hôpital de Saint-Nazaire malade des profits privés
- Coupes budgétaires à l'École nationale vétérinaire
- Onze ans de CDD à l'Inserm
- Des gaz toxiques dans les conteneurs
- p. 15 ■ Air France : le PDG licencié félicité par le ministre socialiste
- Ile de la Réunion : Air austral
- Lutte payante pour les marins pêcheurs martiniquais

## • Logement

# Les propriétaires prioritaires

Ces derniers mois, la ministre du Logement, Cécile Duflot, a multiplié les discours pour expliquer qu'elle envisage la réquisition de logements vides en faveur des mal-logés. Mais à chaque fois, elle a différé le moment de passer à l'acte. Interpellée par l'association Droit au logement qui a organisé l'occupation d'un logement à Paris, elle explique que cela n'est pas si simple, qu'il faut respecter la loi, qu'il y a des procédures, des délais. En résumé, les

sans-logis et les mal-logés sont priés d'attendre.

Il en va différemment pour les propriétaires, ou ceux qui souhaitent le devenir. Non seulement ils n'ont pas de problème de logement, mais beaucoup ne s'intéressent au marché de l'immobilier que pour savoir quel est le placement le plus intéressant, entre la Bourse, l'achat d'œuvres d'art, l'or, les placements outre-mer... ou l'achat d'un logement. Et le gouvernement est dans la lignée

du précédent pour être aux petits soins avec ce type de clients de l'immobilier. Depuis des décennies, un avantage fiscal est accordé à ceux qui achètent un logement neuf dans le seul but d'en tirer un loyer. Cet avantage a été régulièrement renouvelé par les différents gouvernements, de droite et de gauche. Sous Sarkozy, ce cadeau s'appelait le « Scellier », du nom d'un député UMP, et il venait à échéance le 31 décembre 2012. Eh bien, dès l'été, Duflot avait

rassuré le monde de l'immobilier en s'engageant à ce que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le « Duflot » remplace le « Scellier ».

Chose promise, chose due : un décret et un arrêté en date du 29 décembre 2012 ont permis d'assurer la continuité. Comme quoi l'urgence et les obstacles juridiques et légaux qui servent à justifier l'attentisme de la ministre du Logement sont des notions à géométrie variable !

Jean SANDAY

## Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

### BEAUVAIS

**Dimanche 27 janvier à partir de 11 heures**  
Espace Argentine - 15, rue du Morvan

### MONTBÉLIARD

**Samedi 2 février à partir de 15 heures**  
à la Roselière, La Halle polyvalente de Montbéliard, place du Champ-de-Foire.  
**17 heures : allocution de Jean-Pierre Mercier, porte-parole national de Lutte Ouvrière**

### METZ

**Dimanche 17 février à partir de 11 h 30,**  
au CALP (Centre d'activités et de loisirs) de Metz-Plantières - 2 A, rue Monseigneur-Pelt  
**15 heures : allocution de Jean-Pierre Mercier, porte-parole national de Lutte Ouvrière**



## Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE BP 233**  
**75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

### LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotopresse Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

### SUR INTERNET

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)

[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)

[contact@lutte-ouvriere.org](mailto:contact@lutte-ouvriere.org)

**Lutte Ouvrière**

l'hebdomadaire

[www.lutte-ouvriere-journal.org](http://www.lutte-ouvriere-journal.org)

**Lutte Ouvrière**

multimédia

(télé, radio, CLT)

[www.lutte-ouvriere.org/multimedia](http://www.lutte-ouvriere.org/multimedia)

**Lutte Ouvrière**

audio

(version parlée de nos textes)

[www.lutte-ouvriere-audio.org](http://www.lutte-ouvriere-audio.org)

**La lettre d'information**

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

### Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

| Tarif des abonnements                   | Lutte Ouvrière |      | Lutte de Classe |
|---|----------------|------|-----------------|
| Destination :                           | 6 mois         | 1 an | 1 an            |
| France, DOM-TOM                         | 18 €           | 35 € | 15 €            |
| DOM-TOM avion                           | 25 €           | 50 € | 21 €            |
| Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient | 30 €           | 60 € | 20 €            |
| USA, Canada                             | 35 €           | 70 € | 22 €            |
| Autre Amérique, Asie, Océanie           | 43 €           | 85 € | 25 €            |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## Contre les coups du patronat, faire de 2013 une année de luttes

Le gouvernement a, paraît-il, pris de bonnes résolutions. Il a décidé de... communiquer davantage! Face aux sondages désastreux, le Premier ministre veut croire avoir péché par manque d'explications. À l'occasion des vœux, les ministres sont donc invités à se déployer pour faire de la « pédagogie ».

Mais le problème ne tient pas au manque de communication, il tient à la politique menée. En huit mois, le gouvernement PS n'a pas pris une seule mesure pour stopper les licenciements et s'attaquer aux bas salaires. Il n'a pas même été capable d'augmenter le smic, car + 0,3 % n'est pas une augmentation, c'est de la provocation! En 1981, Mitterrand l'avait augmenté de 10 %. La mesure n'avait d'ailleurs pas coûté bien cher au patronat puisqu'elle avait été compensée par une baisse de cotisations!

Alors que le smic ne sera relevé que de 0,3 %, le gouvernement a autorisé 2,4 % de plus pour les tarifs réglementés du gaz, 2,5 % de plus pour l'électricité, entre 2 % et 2,5 % pour le train. En ce début 2013, il a donc programmé l'appauvrissement des smicards.

Si le gouvernement laisse les travailleurs et les chômeurs dans la galère, il comble le grand capital. Il a rassuré les financiers au point que la Bourse a terminé l'année 2012 en fanfare. Il a ravi jusqu'à Parisot, la patronne du Medef, qui ne s'attendait pas à ce que Hollande lui fasse un cadeau équivalent à vingt milliards de baisse de cotisations sociales alors que Sarkozy n'en avait promis que treize. Le gouvernement Hollande-Ayrault fait comme tous les gouvernements: il sert les maîtres de l'économie.

La seule chose que la droite peut reprocher à Ayrault, si le gouvernement ne l'enterre pas, c'est la taxe de 75 %. Mais le fait que la polémique soit alimentée par Depardieu, montre qu'il s'agit d'abord et avant tout de cinéma. Les affaires sérieuses se situent à un tout autre niveau. Et parmi elles, il y a les négociations qui se déroulent en coulisse depuis des mois entre patronat et syndicats.

Quel que soit leur dénouement, qu'il se trouve des dirigeants syndicaux pour s'abaisser à signer ce prétendu accord ou que le gouvernement tranche par la loi, c'est le patronat qui imposera ses exigences de flexibilité.

Hollande a déjà repris à son compte le chantage patronal en osant déplorer « la peur de l'embauche

pour les employeurs ». Quand on sait que 80 % des embauches se font en CDD et que du jour au lendemain les intérimaires peuvent se retrouver à la porte, c'est une sinistre plaisanterie! Le patronat n'a déjà pas beaucoup de contraintes, mais il n'en veut plus du tout. Il veut une main-d'œuvre corvéable et malléable à merci. Il veut pouvoir licencier le plus vite possible, le moins cher possible. En entrant dans son jeu, le gouvernement fait la politique des licenciements.

Le recul des conditions de vie pour les classes populaires, l'aggravation de l'exploitation, n'ont rien à voir avec la fatalité, ils résultent de la guerre de classe que le patronat mène aux travailleurs avec la complicité du gouvernement.

Alors, les travailleurs ont à combattre tout à la fois la politique patronale et la politique du gouvernement. Seules les luttes les plus massives possibles, les plus déterminées, peuvent les empêcher de nous faire reculer. Oui, les luttes sont difficiles et aucune n'est gagnée d'avance, mais si les travailleurs ne défendent pas eux-mêmes leurs intérêts, ils sont sûrs de perdre.

Aucune baguette magique n'arrêtera les licenciements et les fermetures d'entreprises en 2013. Tout porte à croire que l'hémorragie va continuer.

La nouvelle année commence par exemple avec l'annonce de mise en cessation de paiement de Virgin Megastore. La direction de Virgin veut fermer 26 magasins et licencier ses 1 100 salariés: il faudrait le lui interdire! Elle aligne les mauvais chiffres, mais elle fait comme tous ceux qui veulent noyer leur chien et prétendent qu'il a la rage. Cette chaîne de magasins appartient au fonds d'investissement Butler Capital qui gère quelque 500 millions d'euros et son principal actionnaire, Walter Butler, est un baron de la finance. Alors, le forcer à maintenir les emplois ne le mettrait pas sur la paille.

À Virgin comme à PSA, Electrolux, SFR, Sanofi, il faudrait interdire les licenciements. L'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous sans diminution de salaire, doivent devenir le combat de tous les travailleurs, l'objectif des luttes les plus massives.

Le monde du travail doit se mobiliser pour ses propres priorités: les emplois, les salaires et les retraites. C'est la seule bonne résolution qui vaille pour 2013!

### • Impôts locaux

## La lourde facture des cadeaux au patronat

En 2010, la taxe professionnelle payée par les entreprises aux collectivités locales a été remplacée par un nouvel impôt, la contribution économique territoriale. Au-delà du changement de nom, il s'agissait de permettre au patronat de payer moins d'impôts locaux. Hollande avait annoncé dès sa campagne électorale qu'il ne reviendrait pas sur cette mesure de Sarkozy, et il a tenu parole.

Une étude du ministère des finances chiffre aujourd'hui le montant de ce cadeau. Les entreprises payeront désormais

entre 4 et 5 milliards d'impôts locaux en moins que ce qu'elles versaient au titre de la taxe professionnelle, somme qui est même montée jusqu'à 7,5 milliards en 2010, année que le ministère qualifie de « période transitoire ». C'est là une part importante des 26 milliards que représentait la taxe professionnelle avant la réforme, et c'est autant de moins qui rentre dans les caisses des communes (en fait essentiellement les communautés de communes et d'agglomérations), départements et régions. L'État est

censé compenser ces manques par une dotation. Mais les collectivités locales se plaignent régulièrement de son insuffisance, qui selon elles les oblige à augmenter les autres impôts locaux ou à réduire leurs services à la population.

De toute façon, que ce soit l'État ou les collectivités locales qui en fassent les frais, c'est toujours un manque à gagner de plusieurs milliards pour les finances publiques. Au bout de la chaîne, c'est à la population que l'on présente la note.

Daniel MESCLA

### • CERCLE LÉON TROTSKY

## La Turquie du kemalisme à l'islamisme et les perspectives de la classe ouvrière

Vendredi 25 janvier à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24 rue Saint-Victor – Paris 5<sup>e</sup>  
Métro: Maubert-Mutualité

Participation aux frais: 3 euros

## • Patrons-syndicats

# Rien à attendre des négociations

**Après une interruption voulue par les organisations patronales, les négociations sur l'emploi entre celles-ci et les syndicats devaient reprendre les 10 et 11 janvier. Laurence Parisot, la présidente du Medef, se dit maintenant « pessimiste » sur la conclusion d'un accord. « En l'état actuel des choses le Medef ne signera pas, a-t-elle déclaré, stigmatisant l'ingérence du gouvernement » et les syndicats trop rétifs, selon elle, à céder aux exigences du patronat.**

Il faut dire que ce plan dit de « sécurisation de l'emploi » est une véritable déclaration de guerre aux travailleurs pour instaurer la « sécurisation » des profits. Dès le début des négociations, le but du patronat était clair : obtenir, au nom du « maintien de l'emploi », la plus grande flexibilité pour baisser les salaires ou augmenter les horaires ainsi que la déréglementation totale des contrats d'embauche. S'y ajoutait une revendication de « sécurisation juridique » des plans sociaux et des licenciements individuels, autrement dit la suppression de tous les garde-fous qui permettent aux travailleurs d'obtenir de meilleures compensations financières, à défaut de conserver leurs emplois.

Pour ce qui est des contreparties, les patrons avaient envisagé pour les travailleurs en contrat précaire des facilités d'accès à la formation et au logement, ou des aides aux prêts bancaires, d'une façon tellement vague qu'eux-mêmes n'avaient pas l'air d'y croire. Mais pas question pour eux d'accepter la taxation des contrats courts c'est-à-dire la modulation, à la hausse ou à la baisse, des cotisations sociales

patronales, en fonction du pourcentage d'emplois en CDD.

Parisot a minimisé le problème en indiquant que, dans le privé, les contrats à durée indéterminée représenteraient 87 % des emplois. Peut-être, mais ce n'est pas le cas des embauches, qui se font à 81 % en CDD, sans parler des contrats d'intérim. Les jeunes sont les premiers concernés, puisque la moitié des travailleurs en CDD ont moins de 30 ans.

Les dirigeants syndicaux savaient très bien d'avance de quoi il retournait. Mais,

pendant des mois, au lieu de dénoncer les projets patronaux, ils se sont prêtés au jeu de la négociation comme s'il pouvait en sortir quelque chose. Aujourd'hui, Bernard Thibault a dit que la CGT ne signerait pas et Jean-Claude Mailly, de FO, qu'il ne s'en ressent pas.

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, interrogé sur France inter, envisageait encore la possibilité de signer si les patrons finissaient par céder, par exemple sur l'instauration d'une complémentaire santé pour tous les travailleurs ou sur cette fameuse taxation des contrats courts. Accepter le diktat du patronat, soit, mais de façon « encadrée » !

Les uns et les autres seront peut-être finalement d'accord pour ne pas signer.

Le gouvernement n'aura plus qu'à légiférer, comme il en menace les partenaires sociaux. Mais vu qu'il laisse les mains libres au patronat pour licencier, sa loi, si loi il y a, ne risque pas de lui faire beaucoup de mal.

Les travailleurs, en revanche, risquent de payer cher cette course à la compétitivité, synonyme pour eux de précarité et d'appauvrissement. Quant aux dirigeants syndicaux, même s'ils évitent de se déconsidérer totalement. Leur rôle serait de préparer et d'organiser les mobilisations indispensables des travailleurs en vue de mettre en échec les plans patronaux. Mais visiblement, ce n'est pas d'eux qu'on peut l'attendre.

Sylvie MARÉCHAL



## • Presse

# À quand les quotidiens à 2 euros ?

**À la rentrée de janvier, les quotidiens nationaux ont presque tous augmenté leurs prix. Libération et Le Figaro ont augmenté de 10 centimes en passant à 1,60 euro, de même que La Croix, passée à 1,50 euro. Le Monde est passé à 1,80 euro, augmentant de 20 centimes d'un coup. Tous justifient ces hausses par la concurrence d'Internet, où pourtant leurs sites ont de plus en plus de rubriques payantes.**

Le président du directoire du Monde, Louis Dreyfus, a expliqué l'augmentation de son quotidien, le plus cher de la presse française, en écrivant dans son éditorial : « Alors que, cette année, plus de 1 000 points de vente ont fermé, il est vital de tout faire pour augmenter la rémunération des vendeurs de journaux. Sans kiosques, sans

maisons de la presse, c'est tout un pan de notre lectorat que nous ne pourrions atteindre. Il nous faut collectivement tout faire pour l'éviter, et, dans cette perspective, notre augmentation de prix contribuera directement à améliorer la rémunération de nos diffuseurs. »

Cette lecture a mis de nombreux vendeurs de la presse

en colère. Ils l'ont été encore plus quand, dès le lendemain, les acheteurs du Monde les saluaient en disant : « Bonne nouvelle pour vous, ça va vous faire 20 centimes de plus par numéro. » En réalité, selon tous les diffuseurs, cette augmentation ne représentera pour eux, au mieux, que de 3 à 4 centimes.

En prime, la même semaine, Le Monde a relancé une vaste campagne d'abonnements en cassant les prix et en offrant aux souscripteurs un ordinateur portable et une montre. Ce qui coulera encore plus les vendeurs en kiosques.

Dans les faits, que ce soient

les distributeurs comme Press-talis (ex-NMPP) qui veut supprimer la moitié de ses 2 500 salariés, ou les propriétaires des grands journaux, tous ont fait le choix de la rentabilité, du profit maximum, au détriment d'une distribution mutualisée et pluraliste et d'une presse d'information au moindre coût.

Et c'est dans le même souci que, parallèlement, les mêmes groupes de presse ont mis sur les journaux gratuits publicitaires où l'information est réduite au minimum et qui s'avèrent très rentables.

Louis BASTILLE

## • Secrets d'État

# Proglio, le patron d'EDF, sur un siège éjectable ?

Des rumeurs courent sur la possible mise sur la touche du PDG d'EDF, Henri Proglio. Ce dernier avait en son temps défrayé la chronique parce qu'il émargeait doublement, à Veolia, dont il était l'ancien patron, et à EDF, entreprise d'État. Ses émoluments faisaient mauvais genre en période de crise. Mais cet ancien chiraquien avait été sauvé par son ami Sarkozy et avait conservé sa place à la tête d'EDF.

Ce qui lui est reproché par le nouveau gouvernement est bien plus grave, si on prend pour critère de gravité les critères en cours : ce n'est ni plus ni moins que d'avoir vendu à la Chine des compétences industrielles dans la filière nucléaire, c'est-à-dire des secrets industriels. En vendant des centrales, il aurait transféré une partie de l'expérience d'exploitant d'EDF. Une enquête a été diligentée par l'Inspection générale des finances pour savoir si Proglio n'a pas outrepassé ses pouvoirs en matière de protection de la confidentialité.

Tout ceci frise le ridicule tant il est vrai que les industriels n'obtiennent des contrats et des marchés que dans la mesure où ils vendent des produits de leurs techniques. Et qui pourrait croire que les TGV et autres produits utilisant des technologies de pointe ne sont pas étudiés à la loupe par ceux qui les achètent ?

Les reproches faits à Proglio semblent donc choisis pour la circonstance. Il est sûr en revanche que, à l'instar des présidents précédents, Hollande préfère avoir à la tête des grandes entreprises nationalisées des hommes de son bord. Et Henri Proglio, en critiquant pendant la campagne électorale le programme nucléaire du PS, avait glissé au nouveau président quelques peaux de bananes dont il se souvient.

Pas de quoi évidemment plaindre Proglio : il sera certainement remercié avec une retraite aussi élevée que non méritée !

Aline URBAIN

### • Fiscalité

# « Nul devoir ne s'impose au riche, l'impôt saigne le malheureux »

**Le rejet par le Conseil constitutionnel de la taxe de 75 % sur les hauts revenus votée dans la loi de finances pour 2013 et les pérégrinations de Depardieu à la recherche du paradis fiscal perdu ont fait l'objet d'une véritable campagne des médias et des politiciens de droite, sur le thème de la fiscalité confiscatoire.**

L'application de la taxe en question est en tout état de cause remise à plus tard. Mais le gouvernement réfléchit, a expliqué Moscovici, ministre de l'Économie, à « un réaménagement de cette contribution pour faire en sorte qu'il y ait bien un effort exceptionnel consenti par les plus riches ».

Tout cela ressemble à un jeu de rôles où les uns et les autres mentent : ceux qui, à droite, font semblant de croire à cette taxe « confiscatoire », et ceux qui, à gauche, veulent faire croire qu'il s'agit vraiment de s'en prendre aux plus riches.

La taxe en question n'est, à l'heure qu'il est, rien de plus qu'une déclaration d'intentions et, dans l'immédiat, elle ne coûtera rien à ceux qui auraient pu être concernés. Mais elle ne leur aurait de toute façon pas coûté grand-chose.

D'abord parce que le taux de la taxe n'était pas de 75 %, mais de 67 % – après que le gouvernement eut accepté d'en déduire la CSG et la CRDS payées.

Ensuite parce que l'impôt ne s'appliquait qu'à la partie de leurs revenus d'activité dépassant un million d'euros dans l'année. Enfin et surtout parce que la taxe épargnait les revenus et la propriété du capital, qui constituent l'essentiel de la fortune des plus riches, des Bettencourt, Bernard Arnault et autres.

Sous le septennat de Giscard d'Estaing, entre 1974 et 1981, la dernière tranche de l'impôt sur le revenu, celle qui s'applique aux plus riches, était taxée à 60 % Personne à droite ne criait alors à la confiscation.

À partir de 1985, des réformes successives du barème ont fait passer ce taux maximum à 40 % en 2007. Sarkozy l'a relevé à 41 % en 2010, et Hollande à 45 % à partir de 2013. On est encore loin du compte.

D'autant qu'en même temps que l'impôt sur le revenu baissait – essentiellement pour les plus riches – les niches fiscales qui leur permettent de réduire encore voire d'annuler leur

impôt se sont multipliées.

Quant à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, il était fixé à 50 % jusqu'en 1985. Il a été progressivement réduit à 33,3 %. Dans les faits, le taux réel d'imposition des grandes sociétés ne dépasse pas 8 % en moyenne, quand même il ne tombe pas à zéro grâce à l'utilisation des multiples moyens

légaux d'échapper à l'impôt.

Ces cadeaux fiscaux faits aux riches, aux patrons, c'est la population qui les a payés et qui les paye, par la CSG, la CRDS, la TVA, etc., qui taxent au même taux les riches et les pauvres, même ceux qui sont trop pauvres pour payer l'impôt sur le revenu. Avec des taux de CSG régulièrement

augmentés, et des taux d'impôt sur le revenu tout aussi régulièrement abaissés – par des gouvernements de gauche comme par des gouvernements de droite – la CSG est loin devant l'impôt sur le revenu. Voilà la fiscalité confiscatoire, celle qui prend aux pauvres pour donner aux riches.

Jean-Jacques LAMY

### • ArcelorMittal

## Mieux que Depardieu !

Si les feux de l'actualité ont été braqués sur les tribulations fiscales de Depardieu, les très grosses entreprises n'ont pas besoin de s'exiler pour payer moins d'impôts.

Ainsi *Le Canard Enchaîné* nous apprend que, par un montage de filiales situées au Luxembourg, ArcelorMittal fait disparaître aux yeux du fisc les bénéfices produits par les usines Atlantique-Lorraine du groupe (dont Florange et Dunkerque sont les plus connues).

Ces bénéfices avaient grimpé jusqu'à atteindre 17,1 % des résultats bruts en 2007 et s'étaient effondrés à

6,5 % l'année suivante, malgré une production encore en hausse. Ce n'est pas vraiment de la magie, mais tout simplement, en 2008, selon *Le Canard Enchaîné*, la facturation a été centralisée au sein de la direction européenne du groupe installée au paradis fiscal du Luxembourg – siège mondial d'ArcelorMittal.

Le siège fait payer au prix fort les matières premières (minerai de fer et charbon) qu'il fournit aux usines françaises. Mieux : l'acier fabriqué est commercialisé par une filiale luxembourgeoise. Les bénéfices ne ressortent plus au niveau des usines de

production mais au Luxembourg... où ils sont bien moins taxés.

Tout cela est parfaitement légal et de très nombreuses entreprises font de même : elles appellent cela l'« optimisation fiscale ». Ce n'est pas forcément du goût du ministère du Budget, qui réclamerait depuis un an un milliard au groupe ArcelorMittal. Une ardoise qui, selon *Le Canard Enchaîné*, aurait été réduite de moitié depuis. Pour ne pas mettre dans la gêne la famille Mittal, la 21<sup>e</sup> fortune la plus riche de la planète ?

Étienne HOURDIN

### • Pitreries

## Le charme discret de Poutine et de ses camps

**Que ce soit pour son parrainage de Sarkozy lors des dernières élections, pour son voisinage fiscal en Belgique avec la famille Mulliez, propriétaire des supermarchés Auchan, ou encore pour son soutien délirant à la politique de Poutine, Depardieu est décidément quelqu'un de bien inintéressant. Le scénario dans lequel il joue son personnage a surtout eu beaucoup de succès auprès des médias, avant même que Brigitte Bardot en vienne à jouer le second rôle, demandant à son tour un passeport à Poutine.**

S'il pouvait sortir quelque chose de ce fait divers, ce serait un coup de projecteur sur la région de Mordovie, l'une des 21 Républiques constituant la Russie, à 500 km de Moscou, dans laquelle Depardieu s'est rendu en faisant l'éloge de la « démocratie » régnant dans le pays.

La Mordovie ne compte pas seulement des forêts de bouleaux et un gouverneur qui a paraît-il offert à Depardieu une maison et le poste de ministre de la Culture. C'est aussi un haut lieu des camps,

dans lesquels des prisonnières condamnées pour des raisons en réalité politiques doivent subir le travail forcé avec ses punitions, au milieu de « droits communs » et dans une ambiance violente. Y séjourne notamment l'une des deux membres du groupe Pussy Riot condamnées en février 2012 à deux ans de camp pour « hooliganisme » et « incitation à la haine religieuse » après avoir chanté une « prière-punk » contre Poutine dans une cathédrale.

Une étudiante tchétchène,

Zara Mourtazaliev, faussement accusée de terrorisme, est sortie de l'un de ces camps en septembre dernier : « J'ai vécu en enfer pendant huit ans

et demi. Ce n'est pas un mauvais rêve qu'on peut oublier. C'est une terrible école de la vie », a-t-elle déclaré, soulignant aussi qu'elle était loin d'être la seule

à avoir subi une telle détention à la suite d'une arrestation arbitraire.

L'une des journalistes l'ayant soutenue avait alors apporté son témoignage sur les confins ouest de la Mordovie, une terre carcérale depuis les années trente (*Libération* du 7 septembre 2012) : « Sur une petite centaine de kilomètres, s'étire un chapelet de villages, chacun adossé à deux ou trois colonies de rééducation autour desquelles tourne toute la vie économique. Dans le coin, le système pénitencier est le seul pourvoyeur d'emplois. Gardiens, cuisiniers, médecins, jusqu'aux chauffeurs de taxi qui font la navette entre la gare et les parloirs. »

Quant à Brigitte Bardot, elle a, à son tour, émis le souhait de demander la nationalité russe à Poutine, qu'elle admire dit-elle. Quand on aime les bêtes...

Jean SANDAY



## • Services à la personne

### Une insuffisance générale

**La demande est grandissante pour les services d'aide à domicile, qu'il s'agisse de patients tôt sortis de l'hôpital ou de personne âgées ayant besoin d'aide.**

Certes, il existe des organismes publics d'aide à domicile, associations sans but lucratif, telles que les ADMR (Aide au domicile en milieu rural) ou autres, mais elles fonctionnent difficilement car les subventions des mairies, du Conseil général et des caisses d'allocations familiales sont calculées au plus juste, voire réduites, du fait du désengagement de l'État.

Le personnel, essentiellement féminin, de ces organismes est constamment en sous-effectif. Quand une de ces travailleuses est absente pour maladie ou en congé, il est difficile de la remplacer et cela peut avoir des conséquences fâcheuses. Pourtant, il faut répondre à des besoins indispensables comme la toilette, les repas, les courses, le ménage, les gardes d'enfants, l'aide à la marche... Il faut être deux pour s'occuper d'une personne lourdement handicapée ou de forte corpulence, sinon gare aux chutes et au mal de dos dont se plaint une partie du personnel. Ou bien on compte sur la présence d'un aidant dans la famille, ce qui est loin d'être partout une possibilité.

Les horaires de travail sont très serrés : à peine une

prestation est-elle finie qu'il faut se précipiter pour assurer la suivante.

Une autre structure existe depuis 2005, l'Anap (Agence nationale des services à la personne), en relation avec les collectivités locales. Elle représente dans le pays plusieurs dizaines de milliers de salariés, dont 70 % travaillent chez des employeurs particuliers.

Face à l'accroissement des demandes et à l'insuffisance des offres de la part des associations publiques, les structures privées poussent comme des champignons. C'est le cas de l'Adhap, qui emploie 5 000 salariés sur le plan national. Mais les effectifs sont là aussi trop limités pour répondre correctement en temps et en heure aux besoins des patients, appelés d'ailleurs des « clients ».

Tous ces organismes, à but lucratif ou non, sont à la recherche permanente de financement, ne serait-ce que pour continuer à fonctionner. Le personnel, comme les patients, subissent dans ce domaine aussi la politique d'austérité de l'État. Les discours et les promesses ne remplacent pas le service public qui serait nécessaire, avec des capacités bien supérieures, pratiquant des tarifs accessibles à tous ceux qui ont besoin d'une aide à la personne et employant des travailleurs qualifiés et payés en conséquence.

Correspondant LO

## • Maisons de retraite

### La dépendance soumise à la loi des affaires

**L'histoire est révoltante de cette femme de 94 ans se retrouvant aux urgences d'un hôpital, non parce qu'elle était malade mais parce qu'elle avait été mise à la porte de sa maison de retraite pour non-paiement des frais de séjour.**

Les dessous de l'affaire et le contexte familial sont tout aussi révoltants : un fils percevant la retraite de la nonagénaire et gagnant très confortablement sa vie, tout comme son frère, mais ne payant pas la maison de retraite. Si bien qu'au bout de deux années la note atteint 40 000 euros. Soutenue par les tribunaux, la direction de l'établissement a donc exigé le paiement des arriérés. Faute d'une réponse, au bout de plusieurs mois, la vieille dame a été embarquée dans une ambulance devant la reconduire chez son fils mais, en l'absence de ce dernier, elle a donc finalement abouti aux urgences de

l'hôpital où elle a passé tout le week-end des 5 et 6 janvier.

Tout est lamentable, indigne et révoltant dans cette histoire, à l'image de cette société où tout est affaire de business et de rentabilité, auxquels les maisons de retraite n'échappent pas.

Sur son site, le groupement de maisons de retraite médicalisées auquel l'établissement incriminé appartient, met en avant « le confort raffiné » de ses structures. Les photos sont très belles. Le tarif annoncé aussi : 124 euros par jour, soit... 3 720 euros pour un mois ! Et ce n'est pas une exception. Dans le Palmarès 2012 des maisons de

retraite, pour l'Île-de-France, sur les vingt établissements sélectionnés, le tarif mensuel va de 2 000 à 3 900 euros !

Dans cette liste, la plupart et les plus chers sont des établissements privés. En effet depuis quelques années les groupes privés de maisons de retraite fleurissent. Certains sont cotés en Bourse, tels Orpéa, Korïa et Medica, les trois plus gros. Et ils se portent bien. C'est qu'avec l'allongement de l'espérance de vie, les seniors sont de plus en plus nombreux et donc les besoins en établissements pour personnes âgées dépendantes, ne cessent d'augmenter. Le « marché » des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) s'élargit. Il est tout à fait profitable. Les chiffres d'affaires augmentent, avec une progression proche de 20 %, et avec eux les bénéfices et les dividendes augmentent aussi.

Ces établissements privés visent bien sûr la clientèle solvable, c'est-à-dire les plus riches. Pour les autres il y a les deniers publics de l'aide sociale versée par les Conseils généraux. Dans les établissements privés, cela ne concerne que peu de places, quant aux établissements publics, ils sont trop peu nombreux.

Le plus révoltant c'est que la prise en charge de la dépendance et des problèmes de vie des personnes âgées soient soumis, comme il est de règle dans cette société, à la loi des affaires.

Sophie GARGAN



## • Hôpital de Chartres

### Des économies aux dépens du personnel et des patients

**L'hôpital de Chartres effectue 8 000 interventions chirurgicales environ tous les ans, et ce chiffre est stable depuis plusieurs années. Pourtant, la direction du centre hospitalier de la ville et la présidence de la commission médicale d'établissement, avec l'accord de l'Agence régionale de santé, ont décidé de fermer un service de Chirurgie viscérale et d'Urologie à partir du 1er mars 2013, c'est-à-dire de supprimer une offre de soins publique.**

Cette décision a été prise au prétexte d'un faible taux d'occupation de lits et surtout suite à un déficit budgétaire de plus de 2,9 millions d'euros au titre de l'année 2012. Cela correspond à l'abandon de 28 lits sur l'activité

chirurgicale et ce ne seront pas les douze lits ajoutés en Cardiologie et les six lits supplémentaires en Chirurgie de semaine qui compenseront cette perte. Le compte n'y est donc pas !

Il est prévu que le

personnel du secteur d'activité supprimé soit redéployé dans différents services, ce qui entraîne de grandes inquiétudes chez les salariés concernés par ces mesures, que ce soit au sujet de leur prochaine activité professionnelle ou de l'organisation de leur vie personnelle qui pourrait être bouleversée par des changements de service non définis à ce jour, des horaires décalés en 12 heures, 10 heures, 3x8, des alternances jour/nuit, la flexibilité, ou autres.

Quant aux patients, ils seront transférés vers d'autres

hôpitaux publics du département, ou hors du département quand les lits manqueront sur le centre hospitalier de Chartres, voire dirigés vers des cliniques privées, avec d'éventuels dépassements d'honoraires. Ces économies sont faites au détriment des hôpitaux publics, des patients et du personnel de santé.

Contre ce projet, une réaction a commencé à s'organiser suite à l'initiative inter-syndicale CGT-FO et CFDT : une assemblée générale de 70 personnes s'est tenue le 14 décembre dans le hall de

l'hôpital, et un préavis de grève illimitée a été déposé ; une pétition contre la fermeture de cette offre de soins publique circule et a recueilli plus de 2 500 signatures en quinze jours ; une distribution de tracts a eu lieu à un des ronds-points de la ville et une table d'information a été tenue au centre commercial Carrefour. Une autre assemblée du personnel est prévue le 10 janvier afin de discuter de la suite à donner à ce mouvement.

Correspondant LO

## • Manifestation du 13 janvier

# L'Église catholique à la manœuvre

À l'initiative de La Manif pour tous, organisée le dimanche 13 janvier « pour défendre le mariage qui unit un homme et une femme », se trouve un conglomérat de groupes, ou de personnes, ayant pour point commun d'être réactionnaires, bigots, voire intégristes, majoritairement catholiques.

Si l'Église catholique n'a pas été l'instigatrice de cette manifestation, cela n'empêche pas ses dignitaires et des organisations se revendiquant de prétendues valeurs du catholicisme de militer pour y faire venir le maximum de monde. André Vingt-Trois, le chef de l'Église catholique française, a annoncé qu'il ne manifesterait pas lui-même... parce qu'il a d'autres moyens de s'exprimer, mais qu'il irait faire un tour à cette manifestation qu'il désigne comme « aconfessionnelle » et « apolitique ».

« Aconfessionnelle » ? Depuis des mois, l'Église mène une propagande intense contre le mariage pour tous, couvrant les dérives des ultras parmi

ses troupes et leurs aînées homophobes, telles que : l'union légale des homosexuels conduirait à la polygamie (ou la polyandrie), l'inceste, la zoophilie, voire la fin de la civilisation ! Récemment, un courrier a été envoyé à chaque directeur d'établissement scolaire catholique, des appels à manifester sont lancés du haut des chaires. Seront aussi présentes des organisations comme Laissez-les Vivre, qui milite contre le droit à l'avortement, ou Civitas, qui se revendique des « valeurs chrétiennes » (comme frapper des militantes de Femmen qui soutenaient le projet de loi à la manifestation du 18 novembre ?) et « de l'ordre naturel » et « visant à rechristianiser la France ».

Quant à « l'apolitisme », parlons-en aussi. L'UMP, le Front national et différents groupes d'extrême droite ont appelé à la manifestation, chacun espérant élargir son audience au sein de ce marigot réactionnaire. Pour sa part,



L'UMP a choisi de cristalliser son opposition au gouvernement PS autour de ce thème marginal, qui a l'avantage de ne toucher ni de près ni de loin au mode de fonctionnement de cette société où le pouvoir économique est entre les mains d'une minorité de possédants, et qui ne l'engage à rien au cas où elle reviendrait au pouvoir.

Quant à l'Église catholique, elle n'est pas dénuée d'arrière-pensées et entend peser de tout son poids sur le gouvernement

pour le faire reculer sur une réforme pourtant bien timide, comme elle l'avait fait le 24 juin 1984 en organisant contre le gouvernement Mauroy une manifestation pour la défense de l'école libre. Elle avait alors obligé le ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary, à remballer son projet de réforme visant à intégrer les écoles libres à l'enseignement public et elle les considère toujours comme sa propriété.

Marianne LAMIRAL

## • Enseignement catholique

# Les bigots veulent être « libres » de défendre leurs idées réactionnaires

Le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon a appelé les enseignants des établissements privés sous contrat, établissements à 90% catholiques, à de la retenue et de la neutralité dans les débats à propos du mariage pour tous et de l'homosexualité. Ces propos du ministre ont

aussitôt soulevé un tollé parmi les bigots et la hiérarchie catholique.

Comment, se sont indignés ces défenseurs de la morale chrétienne, on veut nous museler dans « nos » établissements alors qu'il s'agit d'écoles « libres » que les parents ont choisies parce qu'ils veulent que leurs enfants soient éduqués

selon « nos » principes ! De quel droit un ministre peut-il restreindre « notre » liberté de parole et intervenir dans « notre » enseignement ?

Tous taisent soigneusement une chose, c'est que dans les établissements privés sous contrat, c'est l'État qui paie. Il paie déjà pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires dont

l'Église reste la seule propriétaire. Il paie pour la formation du personnel qui, dans son immense majorité, a suivi des études dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université. Les communes paient aussi en finançant la scolarité des enfants de leurs administrés inscrits dans une école privée d'une autre commune. Sur les dix milliards de fonds que reçoit chaque année l'enseignement privé, outre la participation très variable demandée aux familles, sept sont versés directement par l'État, les trois autres milliards l'étant au travers de diverses fondations, vraisemblablement créées pour l'occasion.

Quand il s'agit d'empêcher l'argent de l'État, on n'a jamais entendu l'enseignement catholique émettre de vertueuses indignations à propos d'atteintes à sa liberté. Il ne le fait que lorsqu'on lui demande de respecter des obligations... qui sont celles de tous les enseignants des écoles publiques.

M.L.

## • « Mariage pour tous » et union libre

Religieux et réactionnaires, confrontés à la question du « mariage pour tous », nous déclarons que de toute éternité la famille se compose obligatoirement d'un couple formé d'un homme et d'une femme unis par un contrat – le mariage –, et de leurs enfants. D'où leur opposition au mariage pour tous et au fait que, puisqu'ils seront mariés, deux homosexuels pourraient adopter des enfants.

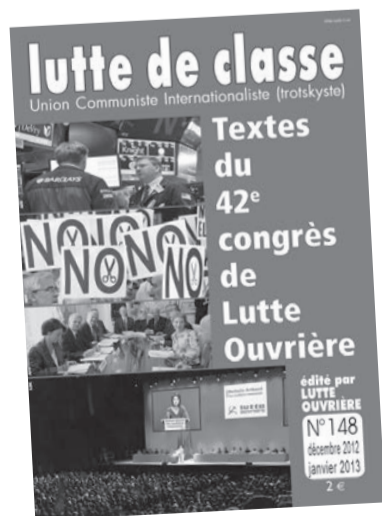
Pour voir les choses ainsi, il faut avoir de sacrées œillères, c'est le moins que l'on puisse dire. D'abord, la famille et les formes du mariage ont évolué au cours des âges et des civilisations. Ensuite, le mariage est un contrat civil portant essentiellement sur des questions de propriété, d'héritage et de responsabilité, et dans lequel la femme est, encore de nos jours et dans bien des pays, une éternelle mineure sous la domination de son mari. La question des couples, des enfants, de la façon dont ils sont pris en charge et éduqués est un problème social bien plus vaste.

Les militants révolutionnaires, dont ceux de Lutte Ouvrière, qui combattent le capitalisme et la société bourgeoise, ne peuvent que combattre en même temps cette institution bourgeoise qu'est le mariage, et cela même si dans la société actuelle elle peut constituer une relative protection, notamment pour la femme et les enfants. Ils défendent l'union libre des couples, qu'ils soient hétéro ou homosexuels, et celle-ci deviendra sûrement la règle dans une société débarrassée de l'exploitation et des préjugés.

Mais les révolutionnaires comprennent aussi que, dans la société d'aujourd'hui où existent certains droits qui dépendent de l'institution du mariage, deux personnes puissent vouloir s'unir par un tel contrat de mariage. Alors, quelles que soient les raisons qui les motivent, qu'ils soient hétéro ou homosexuels, ils doivent être libres de le faire et la loi doit pouvoir rendre leur choix possible par le « mariage pour tous ».

M.L.

## • Au sommaire de



## LUTTE DE CLASSE N° 148 (décembre 2012 — janvier 2013)

Textes du 42<sup>e</sup> congrès de Lutte Ouvrière

- La crise de l'économie capitaliste
- Les relations internationales
- La situation intérieure
- La campagne des élections présidentielle et législatives

Prix : 2 euros — Envoi contre cinq timbres à 0,60 euro

• **Italie**

La fin du gouvernement Monti

**Après l'austérité, l'austérité**

Comme prévu, le Premier ministre italien Mario Monti a remis la démission de son gouvernement le 21 décembre, après que la loi de Finances de 2013 a été adoptée, tandis que le président de la République, Napolitano, annonçait que les élections législatives seraient anticipées au 24 février prochain. Après un an de gouvernement dit « technique » dirigé par Monti, il s'agit pour les dirigeants italiens de réduire au minimum le délai pour la tenue de nouvelles élections, de peur que leur approche n'encourage la spéculation sur la dette.

mesures fiscales frappant les plus pauvres.

Quant à ce que propose Monti, c'est tout simplement de continuer sur sa lancée. Bien symboliquement, sa dernière apparition publique en tant que Premier ministre s'est déroulée à l'usine Fiat de Melfi, dans le Sud où, devant un public

soumettre sans conditions à ses impératifs et si les lois y mettent quelque entrave il n'y a qu'à déroger à la loi. La complicité des gouvernements n'est-elle pas de toute façon assurée ?

Monti de son côté a affirmé que les sacrifices ne sont pas finis, qu'il est inutile « de s'accrocher à un passé qui ne reviendra plus » et que de cette usine Fiat de Melfi part « une opération qui n'est certes pas pour des faibles du cœur ». Pour annoncer cela devant des ouvriers soumis aux diktats du patron, à des cadences et des horaires harassants, souffrant souvent des divers troubles musculo-squelettiques engendrés par le travail à la chaîne, il faut avoir sinon du cœur, du moins de l'estomac ! Marchionne à son tour a félicité Monti pour son œuvre et déclaré que son propre plan pour les usines Fiat était un plan ambitieux, mais pas destiné non plus « à des faibles du cœur ». Apparemment, Marchionne et Monti sont d'accord pour parler ainsi de ceux qu'ils laissent sur le pavé.

Austérité au profit des banques d'une part, esclavage industriel à la Marchionne au profit des grands capitalistes d'autre part, le programme autour duquel se présente Monti est ainsi tracé, et il compte bien qu'il serve de référence aux autres candidats et au prochain gouvernement italien.

Pendant que Monti parlait ainsi dans l'usine Fiat de Melfi, de nombreux travailleurs étaient retenus à la porte autour des dirigeants du syndicat Fiom-Cgil, non admis dans l'entreprise car non signataires des accords maison. Il serait temps que la force que représentent les travailleurs se rappelle à tous les Monti et les Marchionne et mette en échec leurs projets d'exploiteurs.

André FRYS

**L'Église a des relations**

À l'heure où l'ensemble de la population italienne sent passer le prix de l'austérité, l'Église continuera de passer tranquillement au travers. C'est ce qui ressort de la décision rendue en décembre par la Commission de la concurrence de l'Union européenne à propos des exemptions dont bénéficie l'Église en Italie.

Une procédure d'infraction avait été ouverte au sujet du non-paiement par l'Église de l'impôt communal immobilier (Ici) entre 2006 et 2011. Cette exemption s'appliquant y compris à ses activités « mixtes » comprenant une partie commerciale telle que la restauration, l'hôtellerie ou la gestion de cliniques, il s'agissait selon les règles européennes d'une « aide étatique illégale » à une entreprise privée. Elle aurait mérité une mise à l'amende de l'État italien pour une somme de l'ordre de trois milliards d'euros.

Mais la Commission européenne de la concurrence a opportunément décidé que l'amende ne serait pas appliquée. Le prétexte est que cette amende devant être égale à la somme qu'a perdue l'État du fait de cette non-taxation de l'Église, il serait aujourd'hui « absolument impossible » de préciser cette somme. Et bien sûr on ne la déterminera pas forfaitairement pour l'Église, comme on l'aurait fait pour n'importe quel contribuable.

Mieux encore, la commission de la concurrence a admis par avance que dans l'avenir l'Église soit exonérée de la nouvelle taxe immobilière instaurée par le gouvernement Monti, l'Imu (Impôt municipal unique) dont les contribuables italiens voient justement arriver en ce moment les notes particulièrement salées. Elle a en effet décidé de considérer d'avance les recettes de l'Église comme celles d'activités « no profit », ce qui bien souvent serait encore à démontrer.

Le salarié italien moyen, lui, devra payer sans que qui que ce soit laisse prétendre que son activité est « no profit ». Il n'a pas, comme l'Église, des amis haut placés...

A.F.



Tout un programme : Monti entouré des dirigeants de Fiat, John Elkann et Sergio Marchionne, à l'usine Fiat de Melfi.

Curieuse campagne électorale que celle qui s'annonce, dans laquelle on devrait voir la droite berlusconienne alliée à la Ligue du Nord n'hésiter devant aucune démagogie et faire semblant de s'opposer à la politique d'austérité que le pays subit depuis un an... et qu'il subissait en fait déjà sous Berlusconi lui-même. En revanche, du côté de la coalition de centre gauche, menée par le Parti Démocrate et son leader Bersani, favorite des sondages, il n'y aura aucune critique de ce genre. Bersani s'affirme candidat à gouverner l'Italie demain dans la droite ligne de la politique menée

depuis un an par Monti, auquel il a d'ailleurs apporté son soutien.

Quant à Monti, sortant de son rôle de Premier ministre « technique », il se porte maintenant candidat dans ces élections au nom d'un regroupement du centre tentant de ravir des voix d'électeurs à droite, parmi les partisans de Berlusconi, et à gauche, parmi ceux de Bersani. Juste retour des choses, dirait-on, puisque durant un an les uns et les autres ont soutenu sa politique, de l'augmentation de l'âge de la retraite à la réforme du marché du travail libéralisant les licenciements, et aux

composé en premier lieu de la hiérarchie de l'entreprise il a apporté son appui à la politique menée par le PDG de Fiat, Sergio Marchionne.

Mise au chômage d'une grande partie des travailleurs de Fiat, réembauche d'une partie d'entre eux dans une « nouvelle compagnie » créée spécialement à cet effet, équipes et horaires de travail modifiés en dérogation des conventions collectives, grève des heures supplémentaires interdites, exclusion de l'entreprise des syndicats non signataires de l'accord-maison... pour Marchionne, le profit est roi, les travailleurs doivent se

depuis 2008.

Et tout ce beau monde s'est servi de ces cadeaux pour continuer à spéculer de plus belle, entraînant la majeure partie de la société vers toujours plus de misère.

L. P.

**Les États engraisent les spéculateurs**

La Commission européenne vient de publier le montant des aides accordées par l'ensemble des 27 États de l'Union européenne au secteur financier. Elles se sont élevées à 1 600 milliards d'euros entre octobre 2008 et fin décembre 2011.

Ce chiffre astronomique est pour 67% constitué de garanties publiques accordées pour le financement des banques. Les 33% restants, soit plus de 500 milliards d'euros, ont été donnés par les États aux établissements financiers.

À quoi ont servi tous ces

milliards distribués, que ce soit sous forme de garanties financières ou d'aides directes ? En tout cas, à rien d'utile pour la population : les banques et les groupes industriels qui leur sont liés ont continué à supprimer massivement des emplois. La crise n'a cessé de s'aggraver

• **Irak**

Un an après le départ des troupes

**L'impérialisme américain toujours présent**

Début janvier des dizaines de milliers d'habitants des provinces sunnites d'Irak ont manifesté contre le Premier ministre chiite Nouri-Al-Maliki. Il est accusé d'avoir fait main basse sur de nombreux secteurs, banque, presse et autres, de mener une politique discriminatoire à l'encontre des sunnites, en un mot d'agir de manière autoritaire. « Nouri-Al-Maliki, le despote » ont scandé les manifestants.

Le principal rival du Premier ministre dans la communauté

chiite, Moqtada-Al-Sadr, s'est rallié à la contestation sunnite. À cela s'ajoutent les tensions entre le pouvoir irakien et le dirigeant de la zone autonome du Kurdistan sur la question du pétrole.

Ces neuf années d'une guerre qui devait soi-disant apporter la démocratie et la liberté au peuple irakien n'ont fait que rendre le pays de plus en plus ingouvernable.

Plus d'un an après le retrait officiel d'Irak des dernières troupes de l'armée américaine, le pays divisé entre chiites, sunnites et Kurdes, est rongé par la corruption. La population, qui

a été décimée par cette guerre avec officiellement 122 000 civils tués – 1,5 million de morts selon certaines estimations, sept millions de personnes qui ont fui et se sont réfugiées dans des camps – paie le prix fort de cette instabilité, conséquence de la politique du « diviser pour régner » et des affrontements sanglants entre milices rivales qu'elle a engendrées. Toute l'année 2012 a été marquée par des attentats.

Si officiellement les troupes américaines sont parties, la présence de l'impérialisme américain, elle, reste massive en Irak. Les troupes américaines ont été

remplacées par une importante armée de 35 000 mercenaires à sa solde ou à celle des compagnies américaines. L'ambassade des USA à Bagdad, la plus grande du monde, ne compte pas moins de 17 000 employés. L'impérialisme américain protège ce qu'il venait chercher et ce qu'il a obtenu au bout de ces neuf années de guerre, le contrôle étroit sur la production du pétrole. Les divisions qu'il a entretenues au sein du pays le lui permettent. Une partie des richesses pétrolières est contrôlée par le pouvoir central irakien, l'autre par le gouvernement régional du Kurdistan

irakien, et ce pour la plus grande satisfaction des compagnies pétrolières, et en particulier de la plus grande du monde, Exxon Mobil. La production pétrolière irakienne a retrouvé son plus haut niveau d'avant la guerre.

Un an après la fin officielle de cette guerre, l'impérialisme américain est donc toujours bien présent avec ses compagnies pétrolières et des mercenaires pour les protéger. Pour le reste, que le pays soit en proie à la misère et au chaos sanglant découlant de son intervention, ce n'est pas son problème.

Aline RETESSE

• **Canada**

Face à la pression des compagnies

**Une mobilisation des Amérindiens**

Depuis quelques semaines, un mouvement de protestation des populations autochtones se développe au Canada. Des manifestations, barrages de routes ou de voies ferrées ont eu lieu dans plusieurs provinces et, depuis début décembre, Theresa Spence, la chef de la première nation d'Attawapiskat, un peuple autochtone cri du nord de l'Ontario, a entamé une grève de la faim sur une île d'Ottawa. Elle exige d'être reçue par le Premier ministre conservateur, Stephen Harper.

Les habitants autochtones 33 millions de Canadiens, environ 1,7 million. Descendants des

premiers peuples d'Amérique, ils sont regroupés en quelque six cents communautés désignées sous les termes de bandes, premières nations ou collectivités. Les attaques contre leur habitat, leur terre, leur mode de vie sont d'autant plus choquantes que les communautés amérindiennes du Canada ont dû combattre quelque 150 ans pour voir leurs

droits plus ou moins pris en compte. Pour ceux qui vivent dans les réserves, les conditions sont très variables selon les activités économiques possibles, et selon les provinces ou territoires.

Ce qui motive leur colère, exprimée par le mouvement Idle No More – Finie, la passivité –, est une série de modifications législatives portant sur la Loi sur les Indiens et la Loi sur la protection des eaux navigables qui régissent l'administration des terres leur appartenant. Dans le premier cas, le mode de consultation des communautés en cas de vente ou de location des terres des réserves est modifié, ce qui peut conduire à l'expropriation de bandes au profit d'entreprises intéressées à l'exploitation du sol ou du riche sous-sol. Dans le deuxième cas, la protection ne s'appliquerait plus, selon les opposants, qu'à 97 lacs et 62 rivières, sur des dizaines de milliers existant dans le pays, dont beaucoup dans les territoires habités par les peuples autochtones. À l'occasion de ces modifications législatives, le gouvernement fédéral n'a pas jugé bon d'obtenir l'accord des représentants des peuples autochtones, ni même de les consulter pour des lois touchant pourtant leurs territoires.

Les discriminations et injustices sont de longue date ressenties par les Amérindiens, notamment du fait de manquements des autorités quant au respect des traités régissant leur statut et leurs conditions de vie. Certaines « bandes » souffrent

d'une « pénurie de ressources et d'une inégalité de financement pour des services tels que l'éducation et le logement », comme le dénonce le manifeste du mouvement Idle No More.

Des porte-parole témoignent également des conditions de vie matérielle misérables de certaines communautés, des logements précaires, parfois de l'absence de raccordement électrique ou d'eau courante, de la pauvreté, du fort taux de suicides. L'an dernier, à la même époque, la réserve crie d'Attawapiskat, que Theresa Spence représente, avait décrété l'état d'urgence tant les conditions de l'habitat étaient insupportables, des familles gelant dans des logements insalubres. La pénurie de logements abordables est générale et, en cinq ans, le nombre construit a baissé de 90%. Pendant ce temps, « les ressources des territoires continuent d'être profitables pour les gouvernements fédéral et provinciaux, qui taxent les compagnies les exploitant et versent ensuite de faibles compensations aux premières nations pour l'utilisation de (leurs) territoires traditionnels », dénonce Theresa Spence dans sa lettre au Premier ministre.

Aux injustices habituelles subies par les Amérindiens s'ajoute une pression de plus en plus forte des compagnies minières et des divers capitalistes pour exploiter leurs terres au moindre coût sans l'avis des occupants et souvent contre leur intérêt. Ceux-ci sont décidés à ne pas l'accepter.

Viviane LAFONT



Manifestation d'Idle No More, le 21 décembre à Ottawa.



## • 11 janvier 1923 : l'occupation de la Ruhr

# Quand les partis communistes défendaient l'internationalisme

En janvier 1923, l'occupation par des troupes françaises de la région allemande la Ruhr fut une sorte de suite de la Première Guerre mondiale. Cette guerre entre « brigands impérialistes » pour le partage des territoires et des richesses du monde s'était terminée un peu plus de quatre ans plus tôt. On assistait alors au reflux de la vague révolutionnaire qui, à la fin de la guerre, avait ébranlé la domination de la bourgeoisie en Europe. Celle-ci relevait la tête et entendait faire payer sa peur.

Face à cet acte de brigandage et à la déferlante nationaliste qui l'accompagnait, surtout en Allemagne, les jeunes partis communistes français et allemand surent alors défendre une politique internationaliste et affirmer que, par-delà les frontières, le sort des travailleurs français et allemands était lié.

L'Allemagne était sortie vaincue de la Première Guerre mondiale et, à ce titre, avait été contrainte par le traité de Versailles à payer aux vainqueurs la somme exorbitante de 132 milliards de marks-or, en plus de livraisons en nature, au titre de « réparations » pour les destructions industrielles commises notamment dans le nord de la France et en Belgique. Or, en tant que pays vaincu, l'Allemagne avait perdu deux régions minières et industrielles, la Lorraine, qui retournait à la France, et une partie de la Silésie, cédée à la Pologne ; par ailleurs, son appareil productif tardait à redémarrer. Le versement des « réparations » aux pays vainqueurs avait donc pris du retard. Ceci s'ajoutait à la dévaluation du mark qui en diminuait de fait le montant.

Face à ce qu'il considérait comme de la mauvaise volonté, le gouvernement du Bloc national de Poincaré décida de se saisir de « gages productifs », en occupant militairement la Ruhr, région la plus industrielle de l'Allemagne. Le gouvernement belge suivit et renforça de quelques troupes les forces françaises.

Cette décision ne fit cependant pas l'unanimité parmi les vainqueurs. La Grande-Bretagne et les États-Unis craignaient en effet que la France n'ait l'ambition de créer un nouvel État placé sous son protectorat et regroupant la Lorraine, la Rhénanie (déjà occupée) et la Ruhr, ce qui serait revenu à créer en Europe une puissance industrielle concurrente. Un industriel américain, Dawes, établit en 1924 un plan d'étalement du paiement des réparations et, à force de pressions sur le gouvernement

français, celui-ci finit par l'accepter et il retira ses troupes le 25 août 1925.

### « Résistance passive » des industriels et nationalisme

Le 13 janvier 1923, 47 000 soldats français et belges entrèrent donc dans la Ruhr, prirent position dans les principales villes industrielles et autour des puits de charbon. L'armée prit aussi le contrôle des chemins de fer, expulsant vers les autres Länder 1 400 cheminots et faisant appel à leurs homologues français ou belges pour les remplacer.

Aussitôt, les gros industriels (Thyssen, Stinnes, Krupp, etc.), soutenus par le gouvernement allemand de Cuno, décrétèrent la « résistance passive » et appelèrent leurs ouvriers à une « grève patriotique » pour défendre leurs intérêts de capitalistes. Ils ne furent guère suivis par les ouvriers, ceux-ci sachant bien qui étaient les véritables responsables de leur misère, et cette grève ne fut qu'une parade verbale.

Parallèlement, le gouvernement allemand lança une campagne nationaliste, présentant l'Allemagne comme un État soumis au diktat de pays impérialistes, oubliant au passage qu'elle en faisait partie. Cela réveilla les anciens corps francs, ces groupes paramilitaires d'extrême droite qui avaient participé à l'écrasement de la révolution ouvrière de 1919. Ils se lancèrent dans des attaques contre les troupes d'occupation et des sabotages, espérant par ces actes terroristes rallier les travailleurs à leur cause.

L'armée française répondit par la répression, emprisonnant des industriels comme Fritz Thyssen junior ou Gustav Krupp, ou faisant exécuter des auteurs de sabotage tel Leo Schlageter dont les nazis allaient plus tard faire un héros. Mais ses principales victimes furent parmi la population de la Ruhr. Dans plusieurs



Des chasseurs alpins défilent dans une ville de la Ruhr.

endroits, les soldats tirèrent sur les travailleurs qui manifestaient contre la vie chère et le chômage, quand la police allemande ne le faisait pas elle-même. Quelque 130 personnes furent tuées durant la période d'occupation.

### Les PC contre le nationalisme et le militarisme

Face à cette situation explosive et à la remontée des idées nationalistes, les jeunes partis communistes allemand et français, nés fin 1918 et fin 1920, défendirent de toutes leurs forces une politique internationaliste, cherchant à lier les prolétariats des deux pays dans une lutte commune contre leurs dirigeants.

Avant même l'occupation de la Ruhr, des représentants de différents partis communistes d'Europe et de la CGTU (la centrale syndicale française liée au mouvement communiste) se réunirent le 6 janvier à Essen pour déclarer la « guerre à la guerre impérialiste ».

Pour le KPD, le Parti communiste d'Allemagne, la tâche n'était pas simple : il devait participer aux manifestations de colère des travailleurs de la Ruhr tout en combattant le nationalisme mis en avant par la grande bourgeoisie et une extrême droite qui étendait son influence. Si certains de ses dirigeants, comme Talheimer, défendirent dans un premier temps l'idée que l'Allemagne était dans la position d'un pays

colonisé et que le parti devait de ce fait accepter des alliances avec la bourgeoisie contre l'occupant, cette ligne ne fut pas suivie. Le mot d'ordre mis en avant par le KPD fut au contraire de « combattre Poincaré sur la Ruhr et Cuno sur la Spree » (la rivière de Berlin). Le 23 février, un éditorial de son quotidien *Die Rote Fahne* (le Drapeau rouge) affirmait que la bataille de la Ruhr était « un conflit entre bourgeoisies sur le dos de la classe ouvrière allemande ». Sur cette base, le KPD tenta d'étendre aux autres centres industriels d'Allemagne la colère des ouvriers de la Ruhr, sans y parvenir cependant.

Mais c'est aux militants communistes français qu'il revenait en premier lieu de se battre contre l'occupation de la Ruhr, puisque leur impérialisme était l'agresseur. Et le PC (Section française de l'Internationale communiste) fut alors à la hauteur de la tâche.

En France, il diffusa des tracts et effectua une série de meetings pour dénoncer la politique nationaliste du gouvernement et appeler les travailleurs à soutenir « leurs frères allemands ». La répression ne se fit pas attendre : une quinzaine de militants furent arrêtés, dont Cachin et Treinet, deux dirigeants du PC, et Monmousseau de la CGTU, pour « complot contre la sûreté de l'État ».

De par leur âge et leur position, c'est cependant aux militants des Jeunesses communistes qu'incomba l'essentiel

du travail en direction de l'armée, composée à cette époque majoritairement de conscrits. Ils y menèrent une intense propagande, d'abord en France où ils diffusèrent des milliers de tracts et affiches appelant à la fraternisation avec les travailleurs allemands ; ils éditèrent un mensuel à l'intention des soldats, *La Caserne*, étendant la distribution aux troupes stationnées en Allemagne. Il y eut même une édition en arabe pour les troupes coloniales. Parallèlement, ils s'adressèrent aux travailleurs allemands en distribuant des tracts bilingues.

Malgré la répression (37 militants furent condamnés en 1924 à un total de 130 années de prison), le travail des JC porta ses fruits : des soldats refusèrent de tirer sur les travailleurs allemands qui manifestaient, certains même les rejoignirent dans les manifestations, chantant *L'Internationale*, ou participèrent à des fêtes syndicales.

Mais en dépit de leur engagement militant et leur volonté de s'opposer au militarisme français, tout comme en Allemagne l'action des militants communistes resta minoritaire dans la classe ouvrière française. Cependant, ils montrèrent par leurs actes comment des militants communistes pouvaient lutter pour dépasser les divisions entre travailleurs sur lesquelles s'appuient les capitalistes dans le but de maintenir leur domination.

Marianne LAMIRAL

## • Petites communes

### L'étranglement continue

Pour rénover un bâtiment public, aménager un carrefour, sécuriser les rives d'un cours d'eau passant au milieu du village, détruire un bâtiment abandonné, dangereux et sans propriétaire connu, actualiser le cadastre de la commune, il ne suffit pas d'un peu de bonne volonté et de quelques ouvriers municipaux. Il faut aussi les conseils et l'approbation d'un architecte et d'un ingénieur, ne serait-ce que pour être certain de respecter les normes de sécurité en vigueur dans les lieux publics. Il faut aussi souvent ceux d'un juriste du droit du sol. Cela devient même indispensable dès qu'il s'agit d'acheter ou de vendre des parcelles de terrain. Bref, il faut des professionnels compétents que les petites municipalités ne peuvent pas salarier pour elles seules.

Cette aide technique et juridique leur était jusqu'à

présent fournie par l'État, gracieusement ou à des tarifs abordables. Mais la politique de réduction des dépenses publiques appliquée par Sarkozy-Fillon a conduit à des centaines de suppressions d'emplois dans les services concernés. Hollande ayant pris la suite, c'est maintenant Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, qui applique la politique de réduction d'effectifs prévue par son prédécesseur. La coupe est tellement sévère qu'elle revient quasiment à priver d'assistance technique en matière d'urbanisme les communes de moins de dix mille habitants.

Duflot, comme tout le gouvernement, assume sans frémir. Lorsque des représentants des petites communes se sont adressés à la ministre, elle leur a fait répondre que la solution résidait dans le regroupement

de communes. Elle omettait naturellement de préciser que, regroupement ou pas, l'État ne verserait à terme plus un centime pour ce service. Quant aux représentants des salariés, l'administration leur a répondu... qu'une discussion allait s'ouvrir pour étudier le reclassement des agents concernés.

L'économie réalisée ainsi par l'État, même si elle augmente considérablement les difficultés des petites communes et bouleverse la vie de centaines de salariés, ne représente pourtant qu'une goutte d'eau dans le budget public. Et combien d'autres économies de ce type sont en chantier et avec quelles conséquences? Tout cela pour compenser les vingt milliards de crédits d'impôts que le gouvernement vient d'offrir au patronat.

Paul GALOIS

## • Restos du Cœur

### Faire toujours plus avec toujours moins

Un mois à peine après le démarrage de la 28<sup>e</sup> campagne des Restaurants du Cœur, ceux-ci constatent une explosion de la demande, en hausse de 12 %, ce qui représente 100 000 personnes de plus à nourrir cet hiver. Or, l'hiver dernier, les « Restos » avaient accueilli 870 000 personnes et servi 115 millions de repas.

Leurs animateurs s'inquiètent aussi du compromis avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne que le gouvernement français s'approprierait à accepter et qui pourrait mettre fin au programme d'aide alimentaire, existant depuis 1987, que les instances européennes,

toujours en quête de coupes dans les aides sociales, cherchent à supprimer.

Or, ce programme alimentaire, dont bénéficient 18 millions d'Européens, représente le quart des repas servis par les « Restos du Cœur ». S'il était diminué et même supprimé, cela rendrait la tâche des organisations qui en bénéficient encore plus difficile.

Dans ses vœux de début d'année, on a pu entendre Hollande évoquer la main sur le cœur la nécessaire solidarité, mais ce qui se prépare dans la coulisse, c'est plutôt de lui donner un coup de pied.

Jacques FONTENOY

Local des Restos du Cœur à Grigny – Essonne



## • Jacques Tardi refuse le ruban

### L'honneur de ne pas être de la légion

L'auteur de bandes dessinées Jacques Tardi a refusé la Légion d'honneur qui lui avait été attribuée le 1<sup>er</sup> janvier, sans même qu'on l'en ait averti. Dans un communiqué, il a déclaré qu'étant « *farouchement attaché à [sa] liberté de pensée et de création, [il] ne veut rien recevoir, ni du pouvoir actuel ni d'aucun autre pouvoir politique, quel qu'il soit* », ajoutant que « *le jour où l'on reconnaîtra les prisonniers de guerre, les fusillés pour l'exemple, ce sera peut-être autre chose* ».

Tardi a plus d'une fois dénoncé dans ses albums les guerres, que ce soit la Première Guerre mondiale dans, entre autres, *Putain de guerre* ou *C'était la guerre des tranchées*, ou la Seconde: son dernier album, *Moi René Tardi, prisonnier de guerre, Stalag II B*, est basé sur les témoignages de son

père lorsqu'il était prisonnier.

Tardi n'est pas le premier à avoir refusé cette décoration dite suprême, créée par Napoléon 1<sup>er</sup>, que les gouvernants utilisent souvent pour récompenser des bons services ou tenter de s'attacher des personnalités. Avant lui, parmi les écrivains et les artistes, il y eut entre autres Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre, Georges Brassens et Léo Ferré qui dénonça « *ce ruban malheureux et rouge comme la honte* ». Dernièrement, Annie Thébaut-Mony, spécialiste des cancers professionnels, l'a aussi refusée pour dénoncer « *l'indifférence qui touche la santé au travail* » et « *l'impunité des crimes industriels* ». Jacques Tardi est donc là en bien meilleure compagnie qu'il ne le serait avec des décorés.

M.L.

## • Téléphones portables

### Les racketteurs du mobile

L'association de consommateurs CLCV, parce qu'elle croule sous les plaintes et réclamations de consommateurs en matière de téléphonie mobile, a décidé d'attaquer en justice dix opérateurs.

Orange, SFR, Bouygues, Free, Virgin Mobile, La Poste Mobile, Coriolis, Numéricable, Prixtel et Sim sont donc poursuivis pour clauses abusives incluses dans les contrats

d'abonnement écrits en caractères si petits qu'on ne peut pas vraiment les lire ni les comprendre.

Contrats illisibles et incompréhensibles, facturation abusive, tarifs injustifiés, services non délivrés mais facturés, forfaits dits illimités mais pas si illimités que cela... Sans compter les clauses qui limitent la responsabilité des opérateurs en cas de mauvais service réseau, voire

d'interruption de celui-ci, ou celles qui imposent de payer le forfait quand il est impossible d'en bénéficier, en cas de perte ou de vol par exemple. Bref, plainte est donc déposée contre ces opérateurs pour qui tout est bon pour engranger un maximum de profits aux dépens des usagers et qui mériteraient mieux le nom de racketteurs.

S.G.

## Des assurances assurées de rapporter

L'association de consommateurs *Que Choisir* a dénoncé les coûts et les pratiques quant aux assurances des téléphones portables: coût élevé pour l'assuré (8 % du prix du téléphone pour la prime annuelle) et, de ce fait, un gain pour les opérateurs et les courtiers.

L'UFC *Que Choisir* évalue à 432 millions d'euros le chiffre d'affaires de l'assurance des téléphones mobiles, alors que le montant de l'indemnisation n'atteint que 77 millions; une

rentabilité bien supérieure à celle de l'assurance dommages pour l'automobile et l'habitation.

À cela rien d'étonnant puisque les exclusions de garanties sont nombreuses et écartent la majorité des cas de vols et de dommages causés à l'appareil. Concrètement, seuls les cas de vols avec violence ou dus à une cause extérieure sont indemnisés. Laisser tomber son téléphone par terre ou dans l'eau, ou se le faire dérober lorsqu'on l'a sur soi

ou à côté de soi ne permet pas, le plus souvent, d'obtenir l'indemnisation.

L'UFC *Que Choisir* dénonce également les conditions de souscription à cette assurance, l'acheteur étant rarement informé des termes exacts du contrat avant d'y avoir adhéré.

L'association a fait appel aux pouvoirs publics pour qu'ils interviennent. On verra si ceux-ci répondent à cette demande.

Catherine OLIVIER

## • Virgin

### L'emploi de plus de mille salariés menacé

Mercredi 9 janvier, les syndicats appelaient les salariés de Virgin à un rassemblement devant les magasins des Champs-Élysées à Paris pour protester contre le dépôt de bilan annoncé pour ce même jour. Une nouvelle manifestation, de tous les salariés de Virgin, est également prévue pour le vendredi 18 janvier. La direction de Virgin envisage en effet de fermer ses vingt-six magasins et de licencier ses 1 100 salariés.

Chutes vertigineuses des ventes de disques et de DVD dans ses magasins, concurrence des géants du net, voilà les raisons avancées par la direction et largement reprises dans les journaux. Mais apparemment ses mauvais résultats n'affecteront pas la fortune

des propriétaires du groupe Virgin.

Virgin a d'abord appartenu à un milliardaire britannique, Richard Branson, avant d'être cédée en 2001 pour un prix estimé entre 100 et 150 millions d'euros au groupe Lagardère qui en détient toujours

20 %. 74 % du groupe sont contrôlés par le fonds d'investissement Butler capital, BCP, depuis 2008. Ce fonds d'investissement fondé en 1991 par l'homme d'affaire franco-américain Walter Butler a pour spécialité d'acheter des entreprises, de les « restructurer », puis de les revendre, si possible plus cher. BCP s'est notamment fait remarquer par les reprises de la compagnie maritime SNCM ou de la messagerie Sernam. Il a également figuré au capital du PSG, avant le rachat du club parisien par

le Qatar. Sitôt aux manettes de Virgin, ce baron de la finance a lancé un plan de réforme avec comme mot d'ordre : « Bon sens, rigueur et exigence ». Le bon sens est celui d'un rapace de la finance appliquant rigueur et exigence aux salariés à qui il doit sa fortune. Ceux de Virgin étaient 2 000 il y a dix ans, ils sont moitié moins aujourd'hui.

La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, a mis en cause « des années de choix stratégiques contestables » de l'entreprise, et promis de

« veiller à la meilleure issue possible pour chacun de ces 1 100 salariés », ce qui n'a pas de quoi les rassurer. Quant aux « choix stratégiques contestables », ils ne l'étaient certainement pas du point de vue des intérêts des différents actionnaires du groupe Virgin. Walter Butler tout comme Lagardère disposent d'une fortune confortable gagnée sur le dos des salariés de ces magasins. Cet argent-là doit servir à maintenir tous les emplois.

Aline RETESSE

## • Perfect-Nettoyage – École centrale de Paris

### Exprimer son ras-le-bol, ça a payé



Après une semaine de grève commencée au lendemain du Nouvel An, les travailleurs de la société Perfect-Nettoyage de la résidence des élèves de l'École centrale de Paris, située à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), ont obtenu en partie satisfaction à leurs revendications.

C'est en apprenant à la fin de l'année dernière que la direction ne paierait pas d'intéressement que l'ensemble des salariés est monté se syndiquer à l'UL-CGT, a rédigé une pétition envoyée au patron et au donneur d'ordres, et sans réponse, a décidé dans la foulée de se mettre en grève.

C'était l'annonce de trop ! Elle venait après des années à trimer dans des conditions difficiles, avec des chefs qui ajoutent, aux travaux prévus, du nettoyage supplémentaire dû aux fêtes organisées par les élèves de l'École. On leur demandait de faire ces travaux sans heures supplémentaires ni personnel de renfort, mais tout le reste du travail devait quand même être fait. Pour gratter un peu plus, en cas de remplacement d'un travailleur malade

ou en congé, le travail est réparti pendant plusieurs jours entre les présents et, lorsque le remplaçant arrive, il a moins d'heures pour faire le travail ! À cela s'ajoutent des conditions de travail scandaleuses, sans respect ni de l'hygiène (pas de locaux pour les repas), ni de la sécurité, sans équipement de sécurité fournis tels qu'un masque à poussière et des petits gants de ménage pour manipuler des produits de détartrage corrosifs.

Les 17 travailleurs, tous participants à la grève, ont obtenu une qualification supplémentaire pour tous et toutes, une prime de fin d'année

payable en juin, le paiement des heures de grève, le paiement des travaux supplémentaires par le donneur d'ordres, l'amélioration des conditions de travail, des vêtements de travail, des locaux dédiés à la cuisine et d'autres aux produits d'entretien, le changement des produits les plus agressifs.

C'était la première grève du personnel de nettoyage de l'École centrale, une grève unanime, organisée tous ensemble et tous sont fiers d'avoir montré leur détermination.

Correspondant LO

## • INDRA – Noyelles-Godault (Pas-de-Calais)

### En lutte contre les licenciements

Les 35 ouvriers du site de recyclage de pièces automobiles Indra, situé à Noyelles-Godault sur l'ancien site de Métaleurop, ont repris leur grève contre les licenciements après les fêtes de fin d'année. Indra annonce au total 54 licenciements dans le groupe.

Le 3 janvier, jour de l'annonce officielle des licenciements, depuis le site de Noyelles-Godault, ils se sont rendus en autocar jusqu'au siège d'Indra, situé sur la zone industrielle de Vaulx-Milieu, en région lyonnaise. Toute la journée, ils ont tenu un piquet de grève et manifesté devant le siège, en distribuant des tracts. L'ambiance était excellente, et le fait de dénoncer les patrons d'Indra et leurs méthodes devant les travailleurs qui passaient n'a pas été sans effet. En plus des nombreuses marques de soutien, des salariées du siège ont débrayé pour la journée en solidarité.

Le lendemain, des travailleurs d'un magasin de pièces automobiles du groupe Indra, A7 auto pièces, dans l'Isère, ont débrayé. En effet, quand ils ont voulu savoir pourquoi les ouvriers de Noyelles-Godault étaient venus au siège, ils ont appris que huit d'entre eux allaient également être licenciés.

Et ils ont donc décidé la grève pour demander des comptes aux patrons du groupe.

Ces licenciements sont d'autant plus révoltants que la presse vient d'annoncer que le groupe Indra souhaitait installer un centre de déconstruction automobile dans la Marne, à 250 kilomètres de celui qu'il ferme actuellement dans le Pas-de-Calais. Une fois encore, c'est la perspective d'être gavés d'argent public par le biais des subventions qui motive ces capitalistes. Lors de leur implantation sur l'ancien site de Métaleurop en 2009, le groupe avait touché plusieurs millions d'euros d'argent public... pour fermer trois ans plus tard.

Bien sûr, les 35 salariés concernés n'ont pas réussi à faire plier Indra qui appartient aux groupes Suez-Environnement et Renault. La procédure légale des licenciements a commencé. Pour le moment, ils n'ont obtenu que quatre à cinq mois de prime extralégale de licenciements et le fait d'être payés pendant neuf mois à 70 % du salaire brut. Mais au moins, ils ont la fierté de s'être battus et ont décidé de maintenir le piquet de grève jusqu'à la fin de la semaine.

Correspondant LO

## • Crédit Agricole – Charente

### Bénéfices et suppressions d'emplois

Le Crédit Agricole Charente-Périgord va supprimer 90 de ses 1 230 emplois d'ici la fin 2013. 45 % de ces suppressions sont effectuées en Charente, 55 % en Dordogne. Il s'agit de l'application locale d'un plan national

de 1 418 emplois dans tout le pays.

La direction affirme qu'il n'y aura pas de licenciements secs, affirmation cynique puisqu'elle dit elle-même que cela passera par des fins de CDD et des

« ruptures conventionnelles ».

Pourtant, ne serait-ce que sur le plan local, cette banque « mutualiste » a dégagé un résultat brut d'exploitation de 103 millions et a mis de côté 742 millions d'euros en 20 ans,

de source syndicale.

C'est encore une fois la recherche des profits maximum par des suppressions d'emplois, une politique qu'il faut interdire.

Correspondant LO

### • La Clusaz (Haute-Savoie)

## La mort de deux travailleurs Le scandale du logement des saisonniers

**Un couple de jeunes travailleurs saisonniers a trouvé la mort au soir du 3 janvier dans l'incendie de leur camion au lieu-dit Les Riffroids à La Clusaz.**

Dans cette station de ski branchée de Haute-Savoie, comme pour des centaines de travailleurs saisonniers employés l'hiver dans les stations de ski, leur camion leur servait de logement. L'incendie est sans doute dû à un dysfonctionnement de leur chauffage au pétrole (ou au gaz) qui a transformé cet abri précaire en véritable bombe.

Ce tragique événement ne doit rien à la fatalité : le sort des milliers de travailleurs saisonniers des stations de ski est scandaleux, en particulier pour ce qui concerne leur logement. Faute de structures adaptées et en nombre suffisant, tous les hivers, des centaines d'entre eux sont réduits à squatter, dans leurs vieux véhicules bricolés, des parkings reculés et glacés de hautes montagnes, sans aucun aménagement électrique ni sanitaire, mais surtout bien loin de la vue des clients des stations. Car c'est cela le plus important pour l'immense majorité des notables et des employeurs des stations, souvent les mêmes d'ailleurs : ils ne veulent pas de « pollution visuelle » (c'est le terme employé par ces gens) du fait de ces campements de pauvres...qu'ils sont cependant bien contents de trouver comme personnel de service sous-payé, essentiellement dans les bars, hôtels et boîtes de nuit des stations.

Y compris après ce nouveau drame, certains de ces notables ont eu le culot de déclarer que ces saisonniers faisaient « un choix de type de vie » ! Mais quel choix individuel y a-t-il, quand on est chômeur, de chercher le travail là où il est, même payé au smic (et encore, quand toutes les heures sup sont payées !) et donc

ne permettant pas de trouver un hébergement décent dans un des départements les plus chers de France pour le logement ? Il est évidemment hors des possibilités d'un travailleur de se loger à Megève, Chamonix ou Avoriaz. En 2001, les services de l'État eux-mêmes estimaient à 1500 le nombre de logements indispensables aux travailleurs saisonniers dans le département et on en est depuis à environ 350 logements financés...

Dans ce drame, le mépris total des pauvres, des travailleurs, transpire de la part des notables. Les saisonniers demandent au moins des solutions immédiates et simples, telles que des emplacements moins exposés, avec des raccordements électriques, des points d'eau et des sanitaires. Tout cela existe par centaines, ne serait-ce qu'avec les emplacements de caravaning d'été inutilisés l'hiver ! De même, rien que sur la région de Chamonix-Saint-Gervais, des centaines de logements sont inoccupés, souvent du fait de petits propriétaires non résidents qui n'ont plus la possibilité de les habiter pour des raisons d'âge ou de moyens, et ne demanderaient sans doute pas mieux que de les louer via les employeurs des saisonniers – c'est d'ailleurs un système en cours, par exemple aux Deux-Alpes en Isère, et qui donne satisfaction.

Mais pour les notables réactionnaires de Haute-Savoie, il n'est pas question de se préoccuper de tout cela car rien ne compte que leur tiroir-caisse, et pour eux, s'il y a des pauvres qui en meurent, c'est qu'« ils l'ont choisi » !

**Correspondant LO**

### • Hollande aux travailleurs de Petroplus

## C'est Shell qu'il aime



**Samedi 5 janvier Hollande a reçu une délégation des travailleurs de la raffinerie Petroplus. Faute de repreneur avant le mois prochain, la raffinerie est menacée de fermeture, et les travailleurs de licenciements.**

Le président nouveau a, comme l'ancien, assuré aux travailleurs que l'État ferait tout ce qu'il peut pour aider à trouver une solution, sauf nationaliser, mais que « c'était difficile » et qu'il fallait dire « la vérité ».

Mais laquelle ? Tous les travailleurs de la raffinerie savent que c'est Shell, une des multinationales les plus puissantes au monde, qui a exploité le site pendant des dizaines d'années, puis, faute de vouloir y faire des frais, l'a cédé en 2008 à un margoulin capable d'en assumer la fermeture. Et de laisser naturellement aux pouvoirs publics, et donc à l'argent public, les frais d'une éventuelle dépollution du site. Quant aux travailleurs, ils n'ont jamais été le souci de Shell.

Hollande a bien évoqué la

« responsabilité » de Shell mais pas les moyens de la lui faire assumer. Traduite en langage courant, sa déclaration embrouillée et lénifiante revient à : « S'il y a un repreneur, tant mieux. S'il n'y en a pas, tant pis (pour vous). Et, quoi qu'il en soit, Shell ne vous doit pas un centime. »

Mais les travailleurs ne l'entendent pas de cette oreille et exigent une nouvelle entrevue, en présence des représentants de Shell cette fois.

**Paul GALOIS**

### • SNCF Orléans – Les Aubrais

## Une semaine de grève des contrôleurs

À la SNCF Orléans - Les Aubrais, début décembre, les contrôleurs avaient « posé la sacoche » et exercé leur droit de retrait pendant trois jours suite à trois agressions en deux jours. La SNCF avait fait quelques promesses, mais une bonne partie des cheminots, méfiants, avaient insisté pour qu'un préavis de grève soit posé dès que possible.

Le 27 décembre au soir, la grève démarrait dans cette région de 80 agents, dont beaucoup de jeunes. La grève s'est

poursuivie jusqu'au 2 janvier, avec des assemblées générales de vingt à trente grévistes qui tenaient à organiser leur mouvement et à s'adresser aux usagers. La direction, qui a pour habitude de déclarer qu'elle « ne négocie pas sous la pression de la grève », ne devait pas s'attendre à ce que la grève dure aussi longtemps.

Finalement, le 2 janvier, elle a convoqué les délégués et a accepté de mettre deux agents par train sur trois trains de plus, de faire accompagner

par la police ferroviaire deux autres trains dits « sensibles », et a annoncé qu'elle allait procéder à deux embauches début 2013.

Les contrôleurs d'Orléans ont repris le travail, fiers de leur grève, mais avec une dent contre une direction qui a préféré supprimer de nombreux trains en ces périodes de fêtes plutôt que d'écouter les revendications des grévistes. Ce n'est donc sans doute qu'un « au revoir » !

**Correspondant LO**

## La SNCF jongle avec les produits financiers

Selon le journal *Les Échos*, la SNCF a décidé de « titriser » les subventions que doit lui verser le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), qui partage avec elle la gestion du réseau des trains de la région. Cela revient à emprunter sur les marchés financiers en échange de titres qui seront eux-mêmes

garantis par de l'argent que la SNCF n'a pas encore, mais que le STIF doit lui verser lors des huit prochaines années, soit environ 1,02 milliard d'euros. Cette spéculation permettra à la SNCF d'encaisser immédiatement 772 millions d'euros.

Pour elle l'opération ne sera pas gratuite. Elle devra payer les

intérêts versés aux investisseurs qui lui auront avancé l'argent. En outre, selon le syndicat Sud-rail, elle devra déboursier 60 millions d'euros de commissions aux banques qui se chargent de l'aspect technique de l'opération, et six millions d'euros d'honoraires d'experts et d'avocats.

Pour la SNCF, l'opération

a pour but de lui permettre de rembourser une partie de ses dettes et donc de réduire « comptablement » – c'est-à-dire fictivement – son endettement, qui se montait en juillet dernier à un peu plus de neuf milliards d'euros. Il s'agit de faire bonne figure aux yeux des agences de notation, alors que Standard & Poor's vient de

placer la note du groupe SNCF « sous surveillance ».

Au bout du compte, l'endettement de la SNCF ne sera en rien diminué dans la réalité. Il sera même accru des intérêts versés aux banques et autres spéculateurs, qui seront les vrais gagnants de l'opération.

**Jean-Jacques LAMY**

### • Cité sanitaire de Saint-Nazaire

# Un hôpital malade des profits

Depuis maintenant quatre mois, Saint-Nazaire bénéficie d'un nouvel hôpital, la Cité sanitaire, qui remplace l'ancien hôpital public. Le remplacement d'un équipement devenu vétuste a été l'occasion de faire la part belle aux intérêts privés.

La construction en a été ainsi confiée à un grand groupe du BTP, Eiffage, qui va pouvoir facturer ses services pendant trente-cinq ans, à raison de 27 millions d'euros par an. Et encore, la part qu'Eiffage estime lui être due pour la maintenance pourra être réévaluée tous les cinq ans!

Par ailleurs, les cliniques privées ont été associées au fonctionnement de ce service public. Et comme toujours en pareil cas, les interventions les plus rentables ont été réservées au secteur privé, le secteur public devant assurer tout ce qui n'est pas jugé suffisamment profitable.

Le personnel a très vite compris qu'il devrait faire les frais des économies imposées pour assurer la rentabilité de ce nouveau centre. Le déménagement s'est fait dans des conditions

difficiles. C'est dans les bruits des perceuses et gêné par les nombreuses malfaçons et autres dysfonctionnements que tout le monde est arrivé: lignes téléphoniques qui ne marchent pas, infiltrations et défauts de conception. Crises de nerf et arrêts maladies ont encore aggravé le sous-effectif chronique.

Au travers d'assemblées et d'articles dans la presse, le personnel a fait connaître la situation à la population. Tout cela n'empêche pas les dirigeants locaux du Parti socialiste d'être très fiers de ce partenariat public-privé dont ils sont les promoteurs. Que les intérêts privés soient garantis quoi qu'il arrive, au détriment du service public et du personnel, ne semble pas les gêner outre mesure.

Correspondant LO



### • École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

# Contre les coupes budgétaires

Vendredi 21 décembre, la venue de la nouvelle directrice de l'enseignement et de la recherche à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort a été animée.

350 personnes de l'école étaient rassemblées, personnel, enseignants et étudiants, pour protester contre la cure d'austérité prévue au budget 2013. Ainsi lors du dernier conseil d'administration, une réduction de 15 % de la masse salariale

a été votée malgré la première mobilisation ce jour-là. Une vingtaine d'emplois ainsi que les conditions de rémunération des enseignants sont menacés. Dix agents contractuels ont appris la non-reconduction de leur contrat, et de nombreuses options d'enseignement sont menacées.

La colère et la mobilisation étaient donc au rendez-vous. La représentante du ministère a

dû passer au milieu du cortège et des banderoles hissées pour l'occasion, sous les huées des manifestants. Et le tapage n'a pas cessé sur les vitres de la réunion jusqu'à la réception des représentants des manifestants.

Ce jour-là, la directrice n'a apporté aucune réponse concrète. Mais elle est en tout cas prévenue de la mobilisation du personnel et des étudiants.

Correspondant LO

### • Après 11 ans en CDD

# L'Inserm se débarrasse d'une chercheuse

Une chercheuse en cancérologie de l'Inserm, l'institut chargé de la recherche médicale, vient de saisir pour la deuxième fois le tribunal administratif afin d'obtenir son passage en CDI après onze ans de CDD.

Elle avait enchaîné douze CDD dans la même unité de recherche depuis 2001, mais pour des employeurs différents: le CNRS, l'Inserm, le CHU et l'Association de recherche du centre hospitalier. En septembre dernier, ses supérieurs l'ont informée que son CDD ne serait pas renouvelé. Elle s'est alors adressée au tribunal administratif qui a condamné l'Inserm à étudier sa demande de passage en CDI, ce qui s'impose légalement, à certaines conditions, pour les salariés ayant travaillé plus de six ans en CDD. Rien n'y fit, et elle doit aujourd'hui s'adresser à nouveau au tribunal pour essayer d'obtenir gain de cause.

Cette attitude scandaleuse d'un établissement public illustre à quel point l'État use et abuse des contrats précaires. À l'Inserm, 42 % des salariés n'ont aucune garantie de l'emploi, qu'ils soient CDD ou vacataires. La CGT dénonce la manière dont la direction se débarrasse de

contractuels avant d'être obligée de leur signer un CDI. Il en est de même, à des degrés divers, dans toute la fonction publique.

Les établissements scolaires comptent 23 000 enseignants non titulaires qui, année après année, sont utilisés à boucher les trous, et les personnels de ménage et de cuisine dépendant des collectivités locales sont encore plus mal lotis. Sur l'ensemble des trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière, 17 % des salariés sont employés sous un statut précaire. Des lois censées résorber la précarité dans la fonction publique ont été promulguées à plusieurs reprises. La dernière en date, la loi Sauvadet, de mars 2012, prévoyait justement la possibilité de passer en CDI après six ans en CDD. Mais partout, comme à l'Inserm, les administrations multiplient les obstacles pour que ces maigres possibilités ne puissent pas être utilisées.

Les lois passent et la précarité demeure, car l'État tient à pouvoir se débarrasser quand il le veut de toute une partie de son personnel. En cela il agit exactement comme les patrons privés.

Daniel MESCLA

### • Des gaz toxiques dans les conteneurs

# Marchandises protégées, travailleurs exposés

Il ne suffit pas que des marchandises aillent d'un bout à l'autre de la planète, enfermées dans les quelque quinze millions de conteneurs en circulation, encore faut-il qu'elles arrivent en bon état. On imagine la croisière de rêve d'une famille de mites dans une cargaison d'écharpes de laine, ou d'une portée de souris dans un lot de nougats. Les conteneurs dans lesquels voyagent les marchandises sont donc traités, avant d'être fermés, avec les produits chimiques adéquats. De plus, ces grosses boîtes embarquent, outre les marchandises, un peu de l'atmosphère du pays, y compris éventuellement ses insectes, ses microbes et ses virus. D'où, là encore, un traitement adapté par fumigation.

Enfin, certaines marchandises, les meubles entre autres, contiennent des produits, colles, laques, etc., qui dégagent eux-mêmes des gaz toxiques. Tout cela, enfermé quelques semaines en milieu confiné, est ouvert à l'arrivée, en premier lieu par les douaniers et les autres travailleurs des ports, et de toute façon à la réception.

Après des cas d'intoxication, les syndicats des ports belges, hollandais et allemands ont fait procéder à des analyses: en 2006, 97 % des conteneurs contenaient des traces de gaz toxiques, dont un tiers à des doses dangereuses. Mais aucun conteneur n'affichait de mise en garde, aucune entreprise n'effectuait d'analyse préalable, aucune ventilation n'était prévue.

Depuis, pour les ports de l'Europe du Nord, une législation a été mise au point, des précautions rendues obligatoires, des cabines de ventilation installées. Malgré tout, en 2010 encore, deux travailleurs des Pays-Bas ont été gravement intoxiqués, dont un a passé cinq jours dans le coma et l'autre a perdu le goût et l'odorat.

En France, c'est en 2010 que la CGT des douanes, en particulier au Havre, qui est le

premier port à conteneurs du pays, a lancé une alerte sanitaire. Pour le moment, seule l'administration des douanes a commencé à réagir, fournissant des protections à ses agents et leur conseillant de se tenir sur le côté en ouvrant les conteneurs... Aucune cabine de ventilation n'a encore été installée. Pourtant, si on ne connaît pas encore tous les dangers de ces gaz clandestins, on sait que les dockers ont une espérance de vie inférieure de huit ans à la moyenne.

On pourrait aussi se poser la question de ce que respirent les travailleurs qui, au départ, procèdent à ces fumigations ou utilisent les colles et les laques toxiques. Et on arriverait à la même réponse que pour les ports européens: pour les fabricants, les marchandises sont plus précieuses que ceux qui les produisent et les transportent.

Paul GALOIS

## • Air France

### Le PDG sabreur d'emplois félicité par le ministre « socialiste »

Présentant, le 7 janvier, la nouvelle politique commerciale du groupe aérien Air France-KLM, son PDG, Juniac, avait le sourire. Quelques jours plus tôt, il venait de se voir décerner le trophée du meilleur manager pour 2012 par la revue *Le Nouvel économiste*. Mieux, si l'on peut dire, c'est le ministre de l'Économie en personne, Moscovici, qui lui avait remis ce prix en félicitant ce PDG massacreur d'emplois.

Rappelons que ce monsieur fut propulsé à la tête d'Air France-KLM sur les instances du gouvernement Sarkozy fin 2011, et qu'il avait presque aussitôt annoncé vouloir s'en prendre aux salariés de la compagnie.

Comment? En supprimant plus de 10% des emplois à Air France (5 121 sur 49 000) et en privant le personnel au sol de onze jours de RTT. Il voulait aussi imposer une hausse de la productivité de 20%, bref, intensifier l'exploitation, ainsi que geler salaires et embauches, mais sans toucher à l'écart de

salaire de 1 à 40 – et encore, hors stock-options – entre les soutiers de la compagnie et ses cadres dirigeants. Il annonçait également une modification du système d'avancement, qui se traduirait par le vol d'une quinzaine de milliers d'euros en moyenne sur la carrière et un accroissement de la flexibilité et de la précarité au travail.

Pour couronner le tout, il faisait du chantage sur le mode: c'est à prendre ou à laisser, mais alors il y aura des licenciements secs.

Dans son laïus lors de la

remise du prix, Moscovici a déclaré apprécier la méthode Juniac, à l'en croire « fondée sur le dialogue, sur l'idée qu'il faut aller vite et sur la notion de justice ».

Qu'un ministre « socialiste » se moque avec un tel mépris des salariés qu'attaque un PDG, qui plus est marqué à droite – car Juniac a été chef de cabinet adjoint de Sarkozy aux Finances, puis chef de cabinet de Lagarde, ministre de l'Économie de Sarkozy –, voilà qui vérifie l'adage « qui se ressemble s'assemble ». Car dans le monde des gouvernants et des dirigeants de grandes entreprises, l'important n'est pas de se dire de gauche ou de droite, mais d'afficher sa solidarité de classe contre les travailleurs.

Pierre LAFFITTE



Dans les ateliers d'Air France à Orly-Nord.

## • Air austral – île de la Réunion

### Ça plane pour les capitalistes

Cinq mois après avoir pris le contrôle de la compagnie aérienne Air austral, notamment en injectant 63,5 millions d'euros dans son capital, la Sematra envisage-t-elle maintenant d'ouvrir son capital aux investisseurs privés? Elle, qui est à 95% l'actionnaire majoritaire d'Air austral, est principalement contrôlée par le Conseil régional et le Conseil général de la Réunion. Didier Robert, qui est à la fois président de la Sematra, président du conseil de surveillance de la compagnie aérienne et président de la région, déclare qu'il a « toujours dit que la Sematra n'avait pas vocation à rester à ce niveau de capital »; que la compagnie aérienne « est dans une logique

de recherche de partenaires ».

Lors de la dernière assemblée des actionnaires, mandat a donc été donné à la banque d'affaires Rothschild pour « assister » la compagnie dans sa recherche d'investisseurs financiers et industriels, et des modifications des statuts ont été adoptées afin de permettre l'entrée de personnalités qualifiées (ou de personnes morales) dans le conseil de surveillance.

Didier Robert affirme que la compagnie « a besoin de trouver une période de stabilité pour passer à la prochaine étape capitaliste ». Une façon de dire qu'il faut qu'Air austral soit financièrement rentable avant de remettre la compagnie entre

les mains d'actionnaires privés.

Cette politique qui consiste à « ouvrir le capital » des entreprises publiques ou considérées comme telles n'est pas propre à Air austral. Seulement, lorsque les capitalistes investissent, c'est pour faire des profits; profits qui pour les clients ou les consommateurs se traduisent par des tarifs en augmentation, avec souvent des dégradations des services rendus et des conditions de travail plus dures pour les salariés.

C'est la loi de l'économie capitaliste que respectent à la lettre les dirigeants des collectivités territoriales réunionnaises.

Correspondant LO

## • Martinique

### Pour les marins-pêcheurs, la lutte a été payante

L'article suivant est extrait du numéro du 6 janvier du bimensuel trotskyste antillais *Combat Ouvrier*.

Après quatorze jours de mobilisation des marins-pêcheurs de Martinique et une dernière journée marathon de réunion avec les élus et parlementaires locaux, un accord a été signé dans la nuit du dimanche 30 au lundi 31 décembre. Les marins-pêcheurs obtiennent donc une aide d'urgence de 3,5 millions, sur les 5 millions d'euros qu'ils demandaient. L'État versera 2 millions, les deux collectivités, Conseil régional et Conseil général, 1 500 000 euros.

Le mouvement, commencé le 17 décembre, était dirigé par une intersyndicale. De nombreux marins-pêcheurs non syndiqués l'ont suivi activement. Après une première mobilisation devant le bâtiment des Affaires maritimes à Fort-de-France, les pêcheurs sont restés mobilisés à partir du 20 décembre sur le port, bloquant les entrées de la Pointe des Grives.

Le facteur déclenchant de leur mobilisation a été l'arrêté pris le 1<sup>er</sup> décembre 2012 par les services de l'État, qui leur interdit de pêcher la langouste entre la Pointe Caracoli à Trinité et la Pointe Cerisier au François, zone riche en langoustes, pour cause de contamination des crustacés par le chlordécone, un pesticide destiné aux bananeraies, interdit depuis 1993. Cet arrêté avait été pris sans concertation avec les organisations des pêcheurs, suite aux études de l'Ifremer, l'Institut français de recherche pour l'exploitation en mer.

En plus d'aides à la réorganisation de leur profession pour faire face aux pertes subies depuis la pollution des eaux de source et de la mer par le chlordécone, les pêcheurs réclamaient une compensation sous forme d'une aide d'urgence qu'ils évaluent à cinq millions d'euros.

Ils étaient d'autant plus déterminés qu'ils savaient que les responsables de cette pollution, les gros planteurs de bananes et le lobby béké, qui ont utilisé le chlordécone jusqu'en 1993, n'ont pas été

pénalisés. Ils ne contribuent même pas au financement des organismes de recherche sur la chlordécone et ses ravages. Pis, ils ont régulièrement reçu des aides, et depuis, bon nombre d'entre eux ont vendu des terres pour des lotissements en en retirant un bon prix. Durant le conflit, ce sont les mêmes qui, à la tête des organisations patronales, ont parlé de la « prise en otage de l'économie martiniquaise ».

Les pêcheurs ont reçu le soutien d'élus, d'organisations syndicales et politiques, dont *Combat Ouvrier*. Pour beaucoup de gens de la population, il était clair que « les pollueurs devaient être les payeurs »! C'est aussi ce qu'affirmait l'intersyndicale qui avait apporté son soutien et appelé les travailleurs à la vigilance et à la solidarité.

Lors des premières négociations menées avec le concours des élus locaux, treize points d'une plateforme avaient trouvé des solutions. Restait la question, cruciale pour les pêcheurs, de l'aide d'urgence. Le samedi 29 décembre, l'intersyndicale des marins-pêcheurs a rejeté une première proposition du gouvernement d'un million d'euros, soit moins de 900 euros par pêcheur, jugée méprisante.

Les élus et parlementaires, toutes tendances confondues, se sont attelés à la tâche pour « trouver une porte de sortie à ce conflit » et obliger le gouvernement à revoir sa copie. Ils se sont eux-mêmes portés comme payeurs. L'intersyndicale des marins-pêcheurs a accepté de baisser sa demande, de 5 millions à 3,5 millions, misant sur la suite des discussions portant sur la réorganisation de la filiale, prévue dans l'accord qui a été signé.

Même si, cette fois encore, les « pollueurs ne sont pas les payeurs », les marins-pêcheurs sortent de ce conflit la tête haute et quelque peu soulagés quant à l'avenir de leur profession.

## GUADELOUPE

**Jeudi 24 janvier à 19 heures**

**Nathalie Arthaud**

tiendra un meeting

avec **Combat Ouvrier**

**Salle Joseph-Théodore-Faustin  
aux Abymes**

## • Grève de la faim des sans-papiers

# « Faut-il mourir pour être régularisé ? »

À Lille, depuis le 2 novembre, plus d'une centaine de personnes, dont une majorité de travailleurs d'origine algérienne, mènent une grève de la faim, par désespoir, car malgré leurs démarches et le changement de gouvernement elles n'obtiennent toujours pas leur régularisation.

Après deux mois, une quarantaine d'entre elles sont toujours en grève de la faim, alternant les séjours aux urgences pour des perfusions et les nuits sous une tente sur le parvis de l'église Saint-Maurice de Lille, église dont elles ont été expulsées la veille des fêtes de Noël à la demande de l'évêché. Et le 30 décembre, deux Algériens en grève de la faim depuis 59 jours ont été expulsés du territoire sur ordre du ministre de l'Intérieur.

Au lieu de Sarkozy, les préfets sont maintenant aux ordres de Valls et Hollande. Mais ils exigent des sans-papiers, même pour les régulariser provisoirement, des contrats de travail, des fiches de paie, des promesses d'embauche, des certificats prouvant leur domiciliation, leur présence en France depuis des années, etc. Autant de papiers qu'il est impossible de fournir en totalité pour ces travailleurs et leurs familles, qui vivent et travaillent clandestinement justement faute des papiers officiels que le gouvernement Hollande

continue obstinément de leur refuser!

Suite aux actions de collectifs de sans-papiers et d'associations, la lutte des sans-papiers de Lille a fini par être relatée dans les journaux nationaux. Ils ont effectué des occupations de la mairie de Lille, de l'ambassade du Vatican et du siège du PS à Paris.

Samedi 5 janvier, deux manifestations à Lille et Paris ont rassemblé plusieurs centaines de personnes. Et depuis le lundi 7 janvier, tous les soirs à 18 heures, un rassemblement se tient devant le siège du PS, rue de Solferino à Paris, sous une banderole: « Faut-il mourir pour avoir des papiers? »

Depuis que les médias en parlent, la direction du PS tente de minimiser cette lutte, tout en réaffirmant son entière solidarité avec... le gouvernement, Valls et leur politique répressive.

Cependant, depuis le 7 janvier, le préfet du Nord semble soudain s'inquiéter de l'état de santé des grévistes et dit accepter, par humanité, de réexaminer des dossiers de demandeurs.

Mais ce sont tous les sans-papiers qui devraient être régularisés, pas seulement par humanité, mais parce que, comme tous les travailleurs, ils participent à la création des richesses du pays. Travailleurs français et immigrés sont une seule classe ouvrière, ils doivent avoir les mêmes droits!

Louis BASTILLE

## • Marseille

# « Capitale de la culture »... mais pour qui ?

Marseille a été désigné « capitale européenne de la culture » de l'année 2013, et cela doit donner lieu à une ouverture spectaculaire le week-end des 12 et 13 janvier. Mais cette désignation comme capitale culturelle, pour beaucoup de Marseillais, apparaît comme une grande galéjade tant jusqu'à présent la ville est d'abord un désert culturel pourvu seulement de quelques oasis.

Un habitant de la région PACA sur cinq vit dans un des quartiers « prioritaires » selon le dernier recensement de l'Insee, c'est-à-dire particulièrement pauvres, et la moitié d'entre eux déclarent moins de 520 euros par mois de revenus. La plupart de ceux-là vivent à Marseille, et sur le plan culturel, pratiquement rien ne leur est destiné.

Cette ville de 850 700 habitants, très étendue, ne dispose que d'une dizaine de musées fréquemment fermés, souvent faute de personnel. Actuellement, au moins trois d'entre eux le sont pour plusieurs mois en raison de travaux. La grande bibliothèque du centre-ville, la bibliothèque de l'Alcazar, a elle aussi fermé durant des semaines. Lors de son ouverture, en 2004, ce fut la ruée, car elle

correspondait à un besoin réel. Mais dans les quartiers, loin du centre ville, ce sont des centaines de milliers de personnes, souvent logées dans les grands ensembles, qui ne disposent pas de bibliothèque accessible, les sept autres bibliothèques et les bibliobus du réseau municipal étant loin de couvrir toute la superficie de la ville.

Le théâtre du Merlan est le seul grand théâtre excentré dans les quartiers de grands ensembles, tout comme l'Espace culturel de la Busserine, malheureusement unique en son genre. La mairie n'a pas mis en place de maisons de la culture dans les quartiers. Seul l'effort d'associations diverses fait vivre du soutien scolaire ici, ailleurs des petits théâtres ou des groupes de peinture. Si ces

associations bénéficient d'aides de la part de la mairie ou du Conseil général, elles ne remplacent pas ce qui serait vital: un réseau complet organisé par les collectivités locales.

Il y aurait pourtant beaucoup à faire dans une ville où les trois quarts des jeunes de 15 à 34 ans n'ont pas le baccalauréat. Ce n'est manifestement pas à eux que va être destinée l'année « capitale de la culture » mais à un public aisé et à des nantis dans l'attente desquels des magasins de luxe se sont installés récemment.

Alors, si les habitants des quartiers pauvres ne devraient guère profiter de cette année de la culture et des spectacles programmés, il n'en sera pas de même pour les croisiéristes, touristes et autres publics aisés. C'est d'ailleurs essentiellement pour les acheminer que la Régie des transports marseillais s'est souciee de réorganiser ses lignes, bien plus que pour mieux desservir les quartiers lointains.

Correspondant LO



L'espace culturel Besserine, un des seuls des quartiers Nord.

## • À l'émission Mots Croisés

# À qui de payer la dette ?

L'émission de France 2, Mots Croisés, a vu se confronter, le 7 janvier, deux membres de la majorité présidentielle, Jérôme Cahuzac, le ministre du Budget de Hollande, et Jean-Luc Mélenchon, représentant du Parti de gauche.

Il ressortait de ces échanges hauts en verbe que le premier défendait évidemment pleinement la politique menée en matière budgétaire par le gouvernement, tandis que le second tentait de pointer du doigt la frilosité de ceux qui, du temps de la campagne électorale, prétendaient « faire payer les riches ».

Le téléspectateur qui se serait encore fait des illusions sur les intentions du

gouvernement a pu apprendre de la bouche même du ministre que la réforme fiscale promise par Hollande et censée instaurer plus de justice venait d'être faite. Elle était incluse, selon Cahuzac, dans le projet de budget 2013, voté dans l'essentiel par les parlementaires. La justice fiscale, on le voit, attendra.

Interpellé sur la politique d'austérité destinée, notamment, au financement des

1 800 milliards de dette de l'État, le ministre a insisté sur le poids représenté par son remboursement, le premier poste du budget. Ce remboursement serait difficile, selon Cahuzac, justifiant les mesures de « rigueur » du gouvernement qui pèsent et pèseront sur des millions de salariés, chômeurs et retraités. À cela Jean-Luc Mélenchon a rétorqué: « Ces 1 800 milliards, voilà ce que dira mon gouvernement – s'il arrivait au pouvoir – on les paiera à mesure qu'on pourra. Et d'ici là, ceux à qui on les doit attendront »; et: « En attendant, c'est la BCE, la Banque centrale européenne,

qui paiera. » Argument que Cahuzac, arguant de l'indépendance de la BCE, a balayé d'un « Si elle ne veut pas, elle ne le fera pas. »

Mélenchon a raison de reprocher au ministre du Budget la priorité qu'il accorde au remboursement de la dette, au mépris des conditions de vie de la majorité de la population. Mais, en priorité ou pas, tout de suite ou dans dix ans, pourquoi le paiement de la dette devrait-il incomber aux couches populaires? Ce ne sont pas elles qui l'ont contractée. Si dette il y a, elle a été accumulée à force de milliards

de dégrèvements fiscaux, de subventions aux entreprises, à la filière automobile, aux banques... Et le service de la dette n'est qu'une manne de plus versée aux banquiers, responsables de la « dette ».

Il faut l'affirmer: la dette n'est pas celle de la population laborieuse, de la classe ouvrière dont le travail crée toutes les richesses. La dette est celle des capitalistes et la réponse au problème est simple: c'est eux qui l'ont contractée, qui en ont profité, alors c'est à eux de la payer.

Viviane LAFONT